



MÉTIER

Stop aux contrats indignes

ACTUALITÉ

Élections municipales

MÉTIER

Travailleurs handicapés

ENTRETIEN

Laurent Frajerman

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 624 AVRIL 2014

# e s n e s u p

snes  fsu



DOSSIER

*Menaces • sur • la*

---

DÉMOCRATIE

# Face à un gouvernement qui s'obstine, proposer des alternatives est une priorité.

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux

**Le résultat des élections municipales a traduit un rejet massif de la politique d'austérité que le gouvernement Ayrault a poursuivie et accentuée depuis 2 ans.** Face à cette sanction manifeste, la surdité du président de la république reste totale : nomination de Valls, réaffirmation du Pacte de Responsabilité, Projet de Loi de Finances rectificatif d'ici juillet, pour définir où et comment seront réalisées les réductions des dépenses publiques, division par deux du nombre de régions et réforme d'ampleur des départements amplifiant la territorialisation et le dépeçage des services publics nationaux. La nomination de G. Fioraso comme secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche confirme que le changement n'est pas à l'ordre du jour.

Face à ce gouvernement dans l'impasse, accentuer la résistance, proposer des alternatives, rassembler sur des revendications, sont des priorités.

Les 9 000 signatures recueillies par la pétition contre le retour de G. Fioraso, sur un texte de dénonciation de la politique d'ESR menée depuis 2 ans, dans la continuité de la LRU, est un signe encourageant ; à nous de peser pour que ce constat se prolonge par l'appropriation large de revendications, telles que nous les avons exprimées dans le mémorandum. Les oppositions et rejets, qui se multiplient, contre des projets de COMUE, bâtis à la hâte et dans l'opacité, renforcent

la nécessité d'obtenir un moratoire des 30 regroupements imposés.

Des actions intersyndicales sont en cours : la rencontre du 9 avril sur la dégradation des conditions de travail dans l'ESR est à prolonger par des actions dans les établissements ; en préparation de la journée intersyndicale de grève du 15 mai, pour les salaires et l'emploi dans la Fonction publique, nous devons alerter sur la réalité des salaires dans l'ESR, le poids écrasant de la précarité, le déficit grandissant d'emplois scientifiques.

Les élections européennes seront l'occasion de faire connaître nos analyses de la politique de l'ESR à l'échelle de l'Europe et de nos propositions alternatives pour de véritables coopérations internationales. Un quatre pages y est consacré, à diffuser et utiliser largement dans les établissements.

La préparation de notre congrès d'étude de juin doit aussi permettre de creuser des questions décisives (regroupements, liaison secondaire-supérieur, apprentissage, conditions de travail, avenir de l'action syndicale) ; au-delà de la résistance aux orientations actuelles, contraires à nos missions de service public, nous devons élaborer des propositions alternatives fortes, capables de rassembler très largement la communauté universitaire et de recherche.



Claudine Kahane et Marc Neveu  
cosecrétaires généraux

## ACTUALITÉ 3

- **Marché du travail et genre : quelle égalité ?**
- **Élections municipales**
- **Élections professionnelles du 4 décembre 2014**
- **Rencontre SNESUP-DGRH du ministère du 14 mars**

## MÉTIER 7

- **MCF-HDR : débloquent les carrières**
- **Non-titulaires : stop aux contrats indignes**
- **Travailleurs handicapés : de nouvelles dispositions pour l'ESR**

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 16

## MONDES UNIVERSITAIRES 17

- **Programme de Recherche Européen : Horizon 2020**
- **La France au cœur de la recherche européenne ?**

## DOSSIER 9

### Menaces sur la démocratie

Une société démocratique, en tant que construction historique, n'est pas une conquête définitive. Exposée à ce que Dominique Schnapper nomme « la tentation de l'illimité » (voir page Culture du présent numéro), c'est-à-dire l'illusion d'abolir contraintes, limites et distinctions, elle court le risque de se corrompre par la négation des principes qui la fondent. Le danger le plus grave est sans aucun doute, comme le montrent les travaux d'Alain Supiot, la subordination des libertés collectives des salariés aux libertés économiques des entreprises. Plus globalement, c'est le mécanisme de répartition des richesses qui est ainsi placé hors du jeu démocratique. Dès lors, il devient de plus en plus difficile, devant la croissance des inégalités et celle des disparités d'utilisation des ressources, de « réaliser » la démocratie.



© gallica.bnf.fr

- **La réforme des lycées et la LI : articulation entre le pré-bac et le post-bac**

## INTERNATIONAL 20

- **CSEE : une rencontre riche et nécessaire**
- **Grèce : La violence des pays européens les plus riches**

## CULTURE 21

- **Sur L'esprit démocratique des lois de D. Schnapper**

## ENTRETIEN 22

- **avec Laurent Frajeran**

## SNESUP.COM 23

- **Hommage : Yves Madaule, notre camarade...**

## DROITS ET LIBERTÉS 23

- **Maurice Audin : reconnaître le crime d'État**
- **Égypte : soutien aux militants qui dénoncent la répression**

## Quelle égalité ?

→ par Margaret Maruani, sociologue, directrice de recherche au CNRS

Après l'initiative des « Journées Intersyndicales Femmes » des 20 et 21 mars<sup>(1)</sup>, Margaret Maruani dresse le portrait statistique de l'égalité professionnelle homme-femme, entre progrès et récessions sur les cinquante dernières années.

Sur le marché du travail, comment évolue l'égalité entre hommes et femmes ? La situation est très difficile à décrire en raison des paradoxes, des contrastes et des contradictions : depuis un demi-siècle, on a assisté à une transformation sans précédent de la place des femmes dans le salariat qui ne s'est pas accompagnée d'un déclin conséquent des inégalités.

Aujourd'hui, les femmes représentent près de la moitié du monde du travail (48 % de la population active) quand elles en constituaient le tiers dans les années 1960 (34 %). Entamée au temps des Trente Glorieuses, la féminisation du salariat s'est poursuivie avec une grande constance tout au long de ces années de crise. Mais elle n'a pas enclenché de véritable rupture avec les processus de production des inégalités de sexe. Dans l'inventaire des mutations, quatre éléments dominent : la tertiarisation, la salarisation, la continuité des trajectoires professionnelles, la réussite scolaire et universitaire des femmes. En France, en 2014, quatre femmes sur cinq travaillent dans le tertiaire contre un peu plus d'un homme sur deux. 93 % des femmes et 86 % des hommes sont salariés. Pour la première fois dans l'histoire du salariat, les femmes sont, en proportion, plus salariées que les hommes. Ajoutons à cela que la majorité des femmes cumulent désormais activité professionnelle et vie familiale. Au début des années 1960, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans était de 40 % ; aujourd'hui, il s'établit à 85 %. Il s'agit là d'une transformation radicale du rapport à l'emploi et, au-delà, du rapport des femmes à l'agencement des projets familiaux et professionnels. La majorité des femmes, aujourd'hui, ne s'arrêtent pas de travailler lorsqu'elles ont des enfants. La parentalité ne chasse plus les femmes du marché du travail. Pour que le tableau soit complet, il faut évoquer les évolutions qui ont trait au système éducatif. Là encore, on peut parler de rupture : le niveau scolaire et universitaire des femmes, aujourd'hui, est supérieur à celui des hommes. La progression des scolarités féminines constitue un événement marquant de la fin du xx<sup>e</sup> siècle. Depuis 1970, en effet, les filles sont venues rattraper puis dépasser les garçons en termes de réussite scolaire et universitaire.

### L'ENVERS DU DÉCOR

Tout semble donc en place pour que les traditionnelles inégalités entre travail masculin et travail féminin s'effacent. Force est de constater que rien de tel ne se produit. Par rapport aux progrès réalisés en matière de formation et de qualification, au regard de la continuité des trajectoires professionnelles, l'écart entre le « capital humain » des femmes et leur situation sur le marché du travail apparaît plus injuste, plus injustifiable aujourd'hui qu'hier. Les femmes sont globalement plus instruites que les hommes, mais elles demeurent notablement moins payées, toujours concentrées dans un petit nombre de professions féminisées, plus nombreuses dans le chômage et le sous-emploi. Bien sûr, il y a eu quelques brèches : un certain nombre de professions autrefois hégémoniquement masculines se sont féminisées sans se dévaloriser : avocates, médecins, journalistes, magistrates, etc. De fait, les choses sont contrastées :

en panne dans le salariat d'exécution, la mixité est en marche dans les professions supérieures. Entre femmes, les écarts se creusent : entre les femmes diplômées et qualifiées qui s'en sortent bien – même si elles ne sont pas les égales des hommes – et celles qui restent concentrées dans les emplois féminins peu qualifiés et mal payés, il y a comme un gouffre.

Ombre supplémentaire au tableau, avec le développement du travail à temps partiel, de nombreuses femmes se retrouvent en sous-emploi. Au fil des ans, le travail à temps partiel est devenu le moteur de la paupérisation de tout un pan du salariat féminin. Caissières, vendeuses, femmes de ménage... elles sont nombreuses à travailler sans parvenir à gagner leur vie. Le travail à temps partiel est venu créer de nouvelles lignes de fracture entre emplois féminins et masculins.

Plus instruites et plus diplômées que les hommes à vingt ans, les femmes sont moins qualifiées et moins payées qu'eux dès qu'elles arrivent sur le marché du travail et bien plus pauvres quand vient le temps de la retraite.

Les temps sont durs pour l'égalité. ●

(1) Stage FSU, CGT et Solidaires : <http://formation.fsu.fr/spip.php?article1392>

### Publicité



## ÉPHÉMÉRIDE

**30 AVRIL : Réunion Ministère Fonction Publique**  
comité de suivi des ANT

**1<sup>ER</sup> MAI : Journée de la Fête du Travail** avec manifestations

**13 MAI : Commission administrative**

**14 MAI : Stage juridique dans le supérieur**

**15 MAI : Journée d'actions et de grève** sur les salaires et l'emploi à l'appel des fédérations de fonctionnaires

**16 MAI : Conseil Supérieur de l'Éducation**

**17 MAI : Séminaire organisé par la LDH** « face à l'offensive des droites extrêmes et radicales en Europe, agir pour la démocratie, ne rien lâcher sur les droits »

**19 MAI : CNESER**

**DU 20 AU 23 MAI**  
**Congrès de l'UGICT-CGT** à Dijon

**20-21 MAI : Conseil Délibératif Fédéral National (CDFN)** de la FSU

**20 MAI : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)** du ministère de la Fonction publique

**DU 21 AU 23 MAI**  
**Colloque annuel de la CPU** à Lyon (sur le thème « les universités et l'innovation : agir pour l'économie et la société »)

**24 MAI**  
**Montée au Mur des Fédérés**  
(les Amis de la Commune)

## LA « NOUVELLE » ÉQUIPE MINISTÉRIELLE

# Surtout ne rien changer !

Le remaniement post-élections municipales, tant commenté, entérine le maintien du cap pour l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) aussi. En dépit d'une pétition appelant à changer de politique signée par plus de 10 000 personnes, B. Hamon a été nommé ministre de l'Éducation nationale (EN) et de l'ESR et G. Fioraso, maintenue à l'ESR, secrétaire d'Etat. Cette dernière a expliqué que le premier geste vise à achever les chantiers communs en cours (« l'orientation - 3/+ 3 », « la présentation des métiers dès le lycée », « l'harmonisation des stages », « les Espé » et « améliorer l'ascenseur social »), tandis que son maintien vise à mettre en œuvre la loi ESR votée et en particulier : « les Comue, les innovations pédagogiques, les Moocs, la refonte du 1er cycle, le meilleur lien avec le secondaire, le statut d'étudiant entrepreneur, le transfert » (source : AEF). Enfin, Ch. Strassel devrait cumuler les fonctions de directeur de cabinet de G. Fioraso et de B. Hamon et les attributions de V. Berger comme conseiller à l'Élysée viennent d'être élargies : à l'ESR s'ajoute désormais l'EN... ●

*Annliese Nef*

## DISCOURS DU PREMIER MINISTRE

# Un Valls à un temps

Le surmâle a parlé ! Le Premier ministre Manuel Valls a prononcé son discours de politique générale mardi 8 avril devant les parlementaires. La presse a valorisé l'énergie, la volonté, le changement de cap ; en creux se dessinait le portrait du « mou » Ayrault, l'amateurisme en personne, au féminin comme il se doit en politique. Le masculin a donc repris le pouvoir, le redressement est à ce prix. Derrière ce rideau de fumée médiatique, pourtant nul changement n'est annoncé. Au contraire, le mot d'ordre se résume à un « plus vite et plus fort » (le masculin, encore !). L'homme a changé, ou il est de retour comme on voudra, mais la maîtresse de maison est demeurée fidèle au poste. Dame Austérité n'a pas à craindre la séparation. Les cadeaux fiscaux continuent de pleuvoir sur les détenteurs de capitaux, les services publics seront un peu plus dépouillés encore. Les artifices de communication n'y changeront rien. La valse des ministres ne saurait cacher que c'est le néolibéralisme qui mène le bal. ●

*Christophe Pébarthe*

## CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

# Alerte !

Des syndicats de l'ESR (personnels, étudiants) ont organisé une journée sur les conditions de travail et d'études le 9 avril. Plus de 120 participants ont pu mesurer l'aggravation considérable de la situation par des témoignages et analyses de chercheurs.

Face à cette situation, des propositions exigent des décisions dans les établissements : améliorer les dispositifs de prévention, donner les moyens aux CHSCT, reconnaître des situations de souffrance au travail comme accidents de travail, remettre à plat les modalités pédagogiques. Surtout, à l'opposé de la politique gouvernementale, il faut donner à l'ESR un montant équivalent au CIR, pourvoir des postes gelés, résorber la précarité (notamment en A+), améliorer les conditions d'études et de réussite des étudiants. Cela passe par des moyens et un plan pluriannuel de création d'emplois.

Un appel<sup>(1)</sup> alerte solennellement le nouveau gouvernement (<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6982&ptid=5>). D'ores et déjà, personnels et étudiants écriront dans les établissements des cahiers de doléances. ●

*Michelle Lauton*

(1) FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB) – CGT (SNTRS, FERC Sup, CGT INRA) - UNSA (Sup'Recherche, SNPTES) – SNPRES-FO -Sud Recherche EPST - UNEF

le snesup

**MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de la publication :** Guy Odent

**Coordination des publications :** Thierry Astruc

**Rédaction exécutive :**  
Laurence Favier, Isabelle de Mecquenem,  
Annliese Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

**Secrétariat de rédaction :**  
Latifa Rochdi  
Tél. : 01 44 79 96 23

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73

**ISSN :** 0245 9663

**Conception et réalisation :** C.A.G., Paris

**Impression :**  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an  
Supplément à ce numéro : 12 pages Congrès

Illustration de couverture : © Didier Chamma

# Il est urgent de répondre aux attentes sociales !

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu

La perte historique de nombreuses villes par la gauche aurait dû donner lieu à une réponse forte du gouvernement. Un jeu de chaises musicales ne suffira pas. Les citoyens attendent un changement de cap politique.

Les élections municipales ont été marquées par une forte progression du nombre de municipalités détenues par la droite et l'extrême droite et une forte abstention. Il ne s'agit pas là du résultat d'une poussée de la droite (à environ 45 % des suffrages exprimés au second tour, celle-ci est stable par rapport aux municipales de 2008) ; la montée de l'extrême droite est bien réelle (absente du 2<sup>e</sup> tour en 2008, elle recueille près de 9 % des voix en 2014) ; mais c'est surtout l'abstention, particulièrement importante dans l'électorat de gauche, qui provoque l'effondrement des listes de gauche. Ainsi, la gauche perd 153 des 506 villes de plus de 10 000 habitants qu'elle dirigeait et le Front National en gagne 9. La chute est encore plus brutale dans les villes de plus de 100 000 habitants puisque 10 des 29 villes à gauche en 2008 passent à droite.

Même si certains résultats marquent le rejet local de notables (de droite ou de gauche) établis depuis trop longtemps et ayant coupé le lien avec leurs électeurs, ce scrutin relève, avant tout d'une analyse nationale. Il est la traduction du rejet, en particulier par les milieux populaires, de la politique d'austérité menée par le gouvernement, qui génère désespoir et désillusions. L'absence de réponse gouvernementale aux attentes sociales et sociétales, le défaut de visibilité d'alternatives progressistes, le recul de la démocratie et l'aggravation de la crise institutionnelle sont les principaux responsables de l'abstention chez les électeurs de gauche. Ajoutés à la diffusion complaisante dans les médias des propos démagogiques du FN et à la stigmatisation des étrangers sur fond sécuritaire jusque dans les propos de membres du gouvernement, ils ont été des facteurs de radicalisation de la droite et de banalisation du FN chez les électeurs de droite.

Ces élections constituent un signal majeur pour le gouvernement : plus que la poussée de la droite et de l'extrême droite, c'est le désaveu de tous ceux qui avaient voulu le changement en 2012 qui s'est fait entendre.



Ces élections constituent un signal majeur pour le gouvernement : plus que la poussée de la droite et de l'extrême droite, c'est le désaveu de tous ceux qui avaient voulu le changement en 2012 qui s'est fait entendre.

## UN GOUVERNEMENT DE COMBAT ?

Pourtant, le discours du président de la République à l'issue de ce scrutin, la nomination de M. Valls comme Premier ministre, la réaffirmation de la priorité au « pacte de responsabilité », la constitution d'un gouvernement dont 14 ministres sur 16 sont reconduits, sont tout sauf les signes que le message de rejet de sa politique a été entendu.

Défendre les emplois, la protection sociale, les services publics, améliorer les conditions de travail, les salaires et pensions, développer la recherche, élever le niveau de formation et de qualification, autant de revendications légitimes, autant de conditions indispensables pour sortir notre pays de l'impasse de l'austérité. Elles exigent de faire entendre une autre voix que celle de la résignation aux exigences du capitalisme financier. Au sein de la FSU, le SNESUP y contribuera, à sa place en tant qu'organisation syndicale agissant pour une transformation sociale. Dès son premier contact avec Benoît Hamon, en charge du nouveau ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le SNESUP mettra l'accent sur les points

fondamentaux sur lesquels il porte ses exigences, tels que synthétisés dans son mémorandum<sup>(1)</sup>.

Sortir les universités et les organismes de leur situation budgétaire alarmante et amorcer la résorption de la précarité nécessitent des mesures immédiates, tant en termes de crédits que d'emplois. C'est possible, à condition de s'attaquer au bastion financier du Crédit Impôt Recherche.

Une politique de coopération librement élaborée entre établissements et organismes, à l'opposé des regroupements régionaux imposés, des financements pérennes et des garanties statutaires pour les personnels, à l'opposé de la logique de concurrence généralisée, sont indispensables à l'indépendance de la recherche et la liberté académique des formations. C'est possible, à condition de rompre avec le pilotage ministériel autoritaire et précipité du ministère, avec le mépris pour les instances élues, avec le refus d'entendre les personnels et leurs organisations syndicales. ●

(1) Téléchargeable à partir du site du SNESUP : <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6972&ptid=5>

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE 2014

## Le travail des sections va être primordial → par Claudine Kahane et Marc Neveu

Le degré d'impréparation du MESR, et notamment de la DGRH en charge des questions électorales pour les scrutins nationaux du CTMESR, du CTU, des CAP et les scrutins locaux des CT d'établissement, est affolant. Par exemple, la circulaire en date du 13 mars 2014 de la DGRH aux présidents d'établissements indique : « ...l'organisation des différents scrutins (CTMESR, CTU, CT d'établissement...) relève de la responsabilité de chaque établissement. Toutefois, une coordination générale du processus électoral est mise en place au sein de la DGR ». En d'autres termes, le MESR se défait de l'organisation des élections... sur les présidents des universités, écoles, CROUS, etc. Par ailleurs, si une fiche définit le périmètre des électeurs, c'est-à-dire les règles de constitution des listes électorales, aucune liste électorale centralisée n'est prévue pour un recensement complet des élec-



teurs : le MESR délègue aux établissements le soin de créer les listes d'électeurs locales. Ceci a conduit la FSU à intervenir au CTMESR du 25 mars sur ces points : « Elle [la FSU] s'oppose à la délégation du travail aux établissements que prévoit le ministère.

*Elle a exprimé son exigence de cadrage national sur les modalités de vote et d'une liste électorale au niveau central, afin d'assurer toute la régularité des élections et l'égalité d'information entre les électeurs.*

*Les deux arrêtés présentés ne vont cependant pas dans ce sens, et restent flous sur les modalités de vote. Ainsi rien n'indique si le scrutin est électronique ou non. Il n'existe pas de seuil sur les effectifs d'un site qui entraînerait l'implantation d'un bureau de vote sur ce même site. Les modalités de vote par correspondance ne sont pas cadrées nationalement.* »

Cette même circulaire demande que les élections professionnelles du 4 décembre

2014 soient mises à l'ordre du jour des comités techniques d'établissement avant le 15 avril. Les remontées dont dispose la direction nationale à ce jour montrent que ce n'est pas le cas dans de nombreuses situations.

C'est pourquoi, nous invitons nos élus à demander la mise à l'ordre du jour du prochain comité technique local de l'organisation des élections professionnelles du 4 décembre dans chaque établissement (nombre de bureaux de vote et localisation, modalités de vote par correspondance, modalités de communication pour la campagne électorale, etc.) afin de favoriser au maximum la participation des personnels à ces élections.

Par ailleurs une réunion nationale des secrétaires de section au sujet des élections professionnelles dans l'ESR, organisée par le SNESUP-FSU et le SNASUB-FSU a eu lieu le 10 avril à Paris, et a permis de recenser les éléments pratiques de préparation dans les établissements (à lire dans le prochain Mensuel). ●

## RENCONTRE SNESUP-DGRH DU MINISTÈRE DU 14 MARS\*

## L'écoute ne suffit pas ! → par Gérard Tollet, membre du bureau national

Le SNESUP s'étant fait le relais de l'inquiétude, du mal-être et de la colère latente des collègues, le gouvernement persistera-t-il dans sa politique irresponsable ?

Le 14 mars dernier, une délégation du SNESUP a rencontré la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère. Lors de cette réunion où ont notamment été abordés des points d'actualité liés aux conséquences de la loi Fioraso, nous n'avons pas manqué de rappeler avec insistance l'urgence à satisfaire les revendications liées aux dégradations lentes, mais bien réelles, de nos conditions de travail. Parmi les points traités : **La campagne d'affectation des PRAG/PRCE ainsi que les recrutements d'ATER fonctionnaires.** Le SNESUP a pointé du doigt les dysfonctionnements de l'an passé et leurs conséquences négatives pour les collègues : refus rectoraux d'affectation dans le sup, seconde campagne devenant anormalement importante et déstabilisant la rentrée du secondaire. Nous avons fait des propositions de modification de calendrier.

**Précarité et non titulaires.** Nous avons dénoncé l'augmentation de la précarité et les insuffisances de la loi SAUVADET. Suite à certains dérapages locaux en

matière de services (hauts) et de salaires (bas), nous avons réclamé l'intervention de la DGRH (sur-service de lecteurs, non paiement de vacataires...) et un cadrage national avec alignement sur les statuts des titulaires de même catégorie.

**Conditions de travail.** Dans ce domaine, nos principales revendications ont été rappelées et justifiées : réduction des services compensant l'alourdissement et la complexification de notre travail, TP = TD pour tous et toutes les heures, réduction forfaitaire de service pour les jours fériés scandaleusement perdus, rattrapage salarial des pertes subies (15 % de pertes du point d'indice brut depuis 2000)... Nous avons soulevé des difficultés de fonctionnement des CHSCT ainsi que les problèmes de défraiement des missions et de la prise en compte des temps de déplacement.

Le SNESUP a par ailleurs prévenu qu'aucune régression des conditions de travail ne sera tolérée en conséquence de futurs regroupements d'établissements ! Enfin, suite à nos interventions alertant

sur certaines dérives locales, le ministère a rappelé la règle de paiement des cours magistraux dont la qualification ne peut en aucun cas dépendre du nombre d'étudiants présents mais uniquement de la nature de l'acte pédagogique, elle-même liée à la maquette/programme de la formation.

En définitive, si l'écoute a été attentive de la part du ministère, il va de soi que cela ne suffit pas ! Les collègues attendent des actes améliorant leur situation et le SNESUP a insisté sur l'urgence d'une réponse ministérielle sans ambiguïté. Le résultat des élections municipales qui, depuis, a exprimé une énième sanction par les citoyens d'une politique économique libérale et de ceux qui alternativement la mène, est une alerte claire ! L'action collective des collègues et de nos sections syndicales sera le seul recours si la politique anti-sociale du gouvernement persistait ! ●

\* Compte rendu détaillé sur notre site, rubrique « votre métier ».

# Débloquer les carrières

→ par Jacques Guyot, membre du secteur Situation des Personnels

Le SNESUP intervient en faveur des maîtres de conférences titulaires de l'habilitation à diriger des recherches et qualifiés, dont la carrière est bloquée par la pénurie de postes.

Depuis quelques mois, un collectif de lutte, animé notamment par des syndiqués SNESUP, réclame que des mesures soient prises pour assurer la promotion de ceux qui sont qualifiés et requalifiés par le CNU. Les importants départs à la retraite consécutifs aux recrutements des années 1968 sont terminés, il n'y a pas de créations de postes, peu d'espoirs d'en obtenir prochainement et les établissements gèlent des postes pour pallier leurs difficultés budgétaires.

Il y a maintenant 25 ans, en 1989, le ministère s'était engagé à porter à 40/60 le rapport professeurs/maîtres de conférences. Il est de 30/70. Cet engagement a été consigné dans le relevé de conclusions sur la revalorisation de la fonction enseignante signé par Lionel Jospin et le

SNESUP. C'est un engagement de l'État qui garde sa valeur. Le SNESUP réclame donc des mesures spécifiques pour rééquilibrer ce rapport, notamment la transformation d'emplois de maîtres de conférences en professeurs. Le 9 décembre 2013 le SNESUP a rencontré le ministère. Celui-ci reste néanmoins sourd aux solides arguments et propositions qui lui ont été présentés<sup>(1)</sup>. Lors du dernier comité technique, le SNESUP a déposé un amendement demandant la transformation des maîtres de conférences qualifiés depuis au moins cinq ans, mais n'a pas reçu le soutien des autres syndicats qui ont montré leur indifférence aux problèmes réels.

**UNE REVENDICATION JUSTE, RÉALISTE ET NÉCESSAIRE**  
Face à la mauvaise volonté



© Jacques Labas / Flickr.com

du gouvernement, il faut lutter et pour cela il faut s'organiser. Pour renforcer l'activité du comité de lutte existant, le SNESUP invite tous les collègues désireux de s'engager à se faire connaître auprès du secteur SDP : [sdp@snesup.fr](mailto:sdp@snesup.fr). Les mesures de transformation assistant-maître de confé-

rences ont été courantes. Les dernières se sont réalisées il y a quelques années. On a obtenu aussi par le passé des transformations maître de conférences-professeur. C'est donc tout à fait possible. ●

(1) Site du SNESUP, « votre métier » ([www.snesup.fr/Votre-metier?aid=6884&ptid=10&cid=3712](http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=6884&ptid=10&cid=3712)).

## NON-TITULAIRES

# Stop aux contrats indignes dans nos universités !

→ par Jacques Guyot

Nos collègues ne bénéficient pas d'un déroulement de carrière et d'une progression des rémunérations conformes à celles des personnels titulaires.

Le SNESUP n'est pas partisan de l'instauration de CDI pour les personnels des universités. Cependant il est réaliste : la situation de contractuel est préférable à celle de vacataire et un CDI vaut mieux qu'un CDD.

Le SNESUP défend tous les enseignants et s'il réclame un statut de fonctionnaire titulaire pour tous, il ne néglige pas des revendications partielles permettant d'améliorer tout de suite la situation de nos collègues.

Des excès monstrueux nous ont été signalés. Le décret statutaire des enseignants-chercheurs mentionne que 384 heures TD ou TP sont équivalents à 1607 heures de travail annuelles (ce que nous contestons par ailleurs), et toute heure d'enseignement effectuée au-delà doit être rémunérée en heure complémentaire. Des établissements, profitant de la situation de faiblesse de nos collègues contractuels, font signer des contrats avec des

obligations de service de 600 et même 800 heures d'enseignement TP-TD annuelles.

Nous condamnons totalement ces procédés indignes de directions d'université qui se prévalent pourtant de valeurs universelles, telles que l'égalité.

Faites-nous savoir si de tels abus existent dans vos établissements afin qu'une in-

tervention ciblée puisse se faire auprès des présidents et auprès du ministère pour que le service des contractuels soit équivalent à celui des titulaires : [secteur SDP : sdp@snesup.fr](mailto:secteur SDP : sdp@snesup.fr).

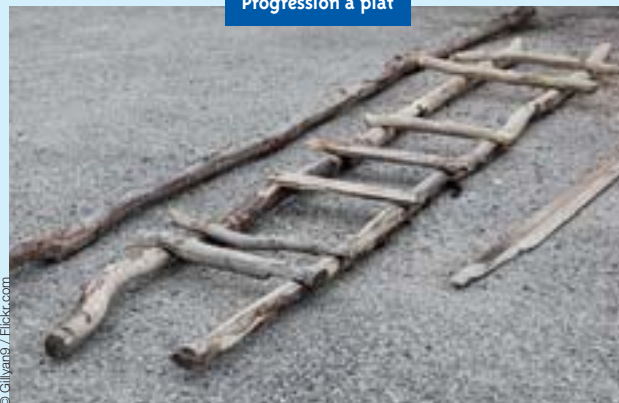
Très souvent aussi, nos collègues ne bénéficient pas d'un déroulement de carrière et d'une progression des rémunérations conformes à celles des personnels titu-

liaires. Pourtant des avancées sont possibles. Ainsi, une charte de gestion approuvée discutée par les élus SNESUP du CT de l'université de Pau (avec le soutien du SNASUB) a permis des résultats intéressants. En voici les grandes lignes :

- la CDIisation au bout de trois ans de CDD sur un emploi pérenne ;
- la prise en compte de l'ancienneté selon les règles fonction publique lors de la CDIisation ;
- l'accès aux PRP (primes de responsabilité pédagogique), comme tous les autres enseignants ;
- la création d'une prime annuelle statutaire de 600 € (soit la moitié de la prime statutaire des autres enseignants) ;
- l'avancement d'échelon sur le rythme moyen des certifiés.

Ne laissons pas les établissements faire des économies sur le dos de nos collègues. Demain ce sera notre tour. ●

Progression à plat



© Gihvan9 / Flickr.com

# De nouvelles dispositions pour l'ESR

→ par Isabelle de Mecquenem, responsable de la cellule « Harcèlement » du SNESUP

Le projet de plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap enclenche une dynamique qui devrait profiter aux enseignants-chercheurs. Mais qu'en sera-t-il de son application ?

En dépit d'une circulaire du 4 septembre 2012 relative à la prise en compte du handicap dans les projets de loi<sup>(1)</sup> que l'ex-Premier ministre avait adressée à tous les ministres de son gouvernement, le projet de loi ESR 2013, passé au crible de cette priorité publique, a d'abord affiché une tranquille vacuité, comme s'il s'agissait d'une problématique inconnue. Un « schéma directeur pluriannuel en matière de handicap », dont la dénomination évoque davantage le Gosplan sous la dictature stalinienne que la mise en œuvre d'une politique publique en faveur des personnels de l'enseignement supérieur, est finalement apparu dans la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Et avec ce projet qui en découle, c'est la première fois que la spécificité de l'enseignement supérieur est enfin prise en compte, en étant dissocié de l'Éducation nationale.

Aussi l'initiative du plan présenté par la DGRH, le 14 février dernier, aux représentants des organisations syndicales, a-t-elle été plutôt bien accueillie, même si ces dernières n'ont pas été associées à son élaboration. L'espoir que le retard accumulé depuis la loi du 11 février 2005 pourrait enfin être rattrapé grâce à l'impulsion ministérielle était de nature à atténuer un peu l'oubli du dialogue social avec certains partenaires<sup>(2)</sup>.

Le projet n'a de « pluriannuel » que le nom, puisqu'il ne porte que sur une période transitoire : 2014-2015. En fait, le plan conçu par le ministère est surtout destiné, autonomie oblige, à guider et soutenir les établissements pour construire leur propre volet « Ressources humaines » en se rapprochant des normes en vigueur, principalement en matière d'accessibilité des locaux et de taux d'emploi.

Le texte propose des avancées significatives pour les enseignants-chercheurs qui se traduiront par des nouvelles modalités de recrutement. Afin d'effectuer le

Faciliter le recrutement et l'accessibilité aux personnes handicapées.

changement de mentalité qui s'impose préalablement, à partir de 2014, « l'ensemble des fiches de postes des emplois ouverts au recrutement mentionneront l'accès de ces postes aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi. De plus, les membres des comités de sélection seront sensibilisés au recrutement des personnels en situation de handicap ». Les postes réservés aux travailleurs handicapés étant « illégaux », seule une « sensibilisation » lors de la phase de recrutement peut intervenir pour ces concours par principe ouverts à tous les candidats. Le ministère n'a pas encore précisé les formes et modalités de cette « sensibilisation ». La volonté expresse est de préserver l'équité devant les concours de droit commun, tout en prenant en compte la situation de personnes dont le handicap est reconnu.

## OBLIGATION D'EMPLOI

Mais l'innovation la plus notable est la création d'une voie contractuelle applicable au recrutement des enseignants-chercheurs : « La modification du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 prévoit ainsi, dès la rentrée 2014, la possibilité de recruter les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, en qualité d'agent contractuel, lorsque leur handicap a été jugé compatible avec l'emploi postulé ». Il s'agit d'une extension aux enseignants-chercheurs de dispo-

sitions issues du décret n° 95-979 du 25 août 1995. Dans ce cas, la titularisation interviendra au bout d'un an. Comme cette voie contractuelle ne concerne que des candidats ayant une « Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé », les établissements seront invités à repérer les jeunes docteurs et les ATER pour développer ce type de recrutement. Le ministère a également réaffirmé la priorité légale à la

Si ce plan va dans la bonne direction et témoigne d'une volonté politique forte, on reste encore circonspect du point de vue de la phase la plus incertaine : celle de la dévolution aux établissements d'enseignement supérieur des objectifs axés sur l'augmentation du taux d'emploi, qui peuvent confiner à de l'affichage.

En effet, tout dépendra finalement des politiques locales, et même si l'évitement des

L'innovation la plus notable est la création d'une voie contractuelle applicable au recrutement des enseignants-chercheurs.

mutation afin d'inciter les personnels en poste à se déclarer en tant que BOE. Malheureusement nous avons trop souvent fait le constat désolant, par retour d'expérience, de la faible efficacité de cette priorité qui rencontre déjà beaucoup d'obstacles à sa mise en œuvre.

Si le recrutement est l'aspect le plus important de ce plan, les aménagements de poste sont bien sûr abordés dans le document, ainsi que la question de leur financement par le biais de conventions avec le FIPHFP. Le ministère évoque aussi l'adaptation du référentiel d'activités aux enseignants-chercheurs en situation de handicap.

pénalités pour non-respect du taux légal d'emploi de BOE forme la motivation déterminante de cette mobilisation, on peut redouter que les effets paradoxaux révélés par certains économistes à propos de sanctions financières, ne se vérifient à nouveau, encourageant parfois les transgressions des individus et des institutions au lieu de les endiguer. ●

(1) [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026344613](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026344613)

(2) Des échanges qualifiés d'« informels » par le chef de service de la DGRH ont en revanche eu lieu avec la CPU et les associations des DRH et des DGS.



— C'est pourtant pas pour ça que j'avions voté oui.



## Menaces sur la démocratie

→ Dossier coordonné par Christophe Pébarthe et Alain Policar

Une société démocratique, en tant que construction historique, n'est pas une conquête définitive. Exposée à ce que Dominique Schnapper nomme « la tentation de l'illimité » (voir page Culture du présent numéro), c'est-à-dire l'illusion d'abolir contraintes, limites et distinctions, elle court le risque de se corrompre par la négation des principes qui la fondent. Le danger le plus grave est sans aucun doute, comme le montrent les travaux d'Alain Supiot, la subordination des libertés collectives des salariés aux libertés économiques des entreprises. Plus globalement, c'est le mécanisme de répartition des richesses qui est ainsi placé hors du jeu démocratique. Dès lors, il devient de plus en plus difficile, devant la croissance des inégalités et celle des disparités d'utilisation des ressources, de « réaliser » la démocratie. Celle-ci doit affronter d'autres périls. Celui de la montée, commune à nombre de pays européens, de mouvements qui défendent une conception exclusiviste de l'identité nationale contraire à la promesse universaliste de la démocratie (Béatrice Giblin). Et également, même si la démocratie ne se réduit pas au vote, celui du poids et de la persistance de l'abstention, lesquels expriment *a contrario* le rôle de la confiance dans la survie d'institutions démocratiques (Cécile Braconnier). Notre responsabilité d'universitaires est donc d'abord, pour la défendre au sein de nos instances, de la comprendre à la fois comme une exigence éthique et une nécessité pratique, ainsi que l'exprime avec conviction Lise Dumasy.

À PARTIR DES TRAVAUX D'ALAIN SUPIOT

# Le fondamentalisme économique contre la démocratie

→ par Alain Policar

**Nous aurions souhaité qu'Alain Supiot, professeur au Collège de France<sup>(1)</sup>, titulaire de la chaire « État social et mondialisation analyse juridique des solidarités », puisse nous donner un article de synthèse sur ses travaux récents. Ses contraintes ne l'ont pas permis, mais il a tenu à nous fournir quelques textes à partir desquels le présent article a été écrit. Nous l'en remercions vivement.**

Dans un ouvrage publié en 2010, *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, A. Supiot rappelait qu'en 1944 était adoptée la « Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation Internationale du Travail ». Cette déclaration exprimait la volonté de construire « un nouvel ordre mondial qui ne soit plus fondé sur la force mais sur le droit et la justice » (p. 9). Il ne s'agissait certes pas d'un programme visant la destruction du capitalisme, mais d'une forte recommandation pour faire de l'égalité de dignité de chacun et de la solidarité le fondement des constructions étatiques. Que s'est-il passé depuis ?

On peut l'énoncer simplement : la liberté du commerce et la mise en concurrence généralisée l'ont emporté sur toute considération de dignité. On a ainsi assisté au triomphe de l'ultralibéralisme. Ce dernier terme est, à juste titre, préféré par A. Supiot à celui de néolibéralisme : il met en effet l'accent sur l'idée de restauration (à l'instar de ceux qui voulaient restaurer l'Ancien régime), en l'occurrence d'un ordre pur du marché. Cela n'implique aucunement que les ultralibéraux n'aient pas produit du neuf. Celui-ci consiste non dans la suppression des mécanismes de l'État social mais dans leur privatisation. On observe ainsi une captation de ces mécanismes par les mieux lotis. A. Supiot parle à ce sujet d'effet Matthieu : « À celui qui a, il sera beaucoup donné et il vivra dans l'abondance. Mais à celui qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera retiré » (Évangile selon Matthieu, chapitre 25, versets 14 à 30).

Aujourd'hui, en raison de la libre circulation des capitaux et des marchandises, les plus aisés peuvent en effet fuir pour échapper aux cotisations sociales et fiscales. Un pas supplémentaire dans le processus de privatisation de la ressource publique a été franchi avec le renflouement des banques en puisant dans l'argent public sans même la

contrepartie de participation étatique dans le contrôle de ces banques. Bref, on défait l'État social, notamment en plaçant la répartition des richesses hors du processus démocratique. Dans cette perspective, la démocratie sociale, que l'on peut définir comme une machine de conversion des rapports de force en rapports de droit, voit sa légitimité contestée.

Il faut chercher les fondements de ce processus dans l'idée, en réalité la croyance, qu'il existe des lois objectives de l'économie et que le droit doit être l'instrument de leur réalisation. Nous reviendrons infra sur des arrêts paradigmatiques de la Cour européenne de justice. Mais auparavant, il faut dire un mot de la pensée de Friedrich Hayek, dont se réclament les ultralibéraux, et plus précisément de son ontologie sociale.

## Les fondements ontologiques de l'ultralibéralisme

Pour Hayek, la redistribution égalitaire des richesses, et donc l'intervention de l'État, est vouée à échouer, parce qu'elle repose sur une ontologie fautive qui prête à la société une nature qui n'est pas la sienne. L'illusion combattue est celle de l'attribution d'un créateur à l'ordre social. Celui-ci, au contraire, est essentiellement *spontané*. Cela

signifie qu'il est infondé de lui attribuer une finalité. L'ordre social n'est ni l'ordre naturel des Grecs (*kosmos*), ni l'ordre artificiel qui résulte de l'action humaine (*taxis*). Il emprunte cependant à chacun, puisqu'il n'existerait pas sans les actions des hommes, mais celles-ci,

n'étant pas réfléchies, participent de l'ordre spontané de la nature. La société, par conséquent, *émerge* du jeu des relations humaines, et nulle intelligence n'est en mesure de saisir sa signification et le sens de son évolution.

Il y a, dès lors, chez Hayek une extrême méfiance envers tout projet de type socialiste

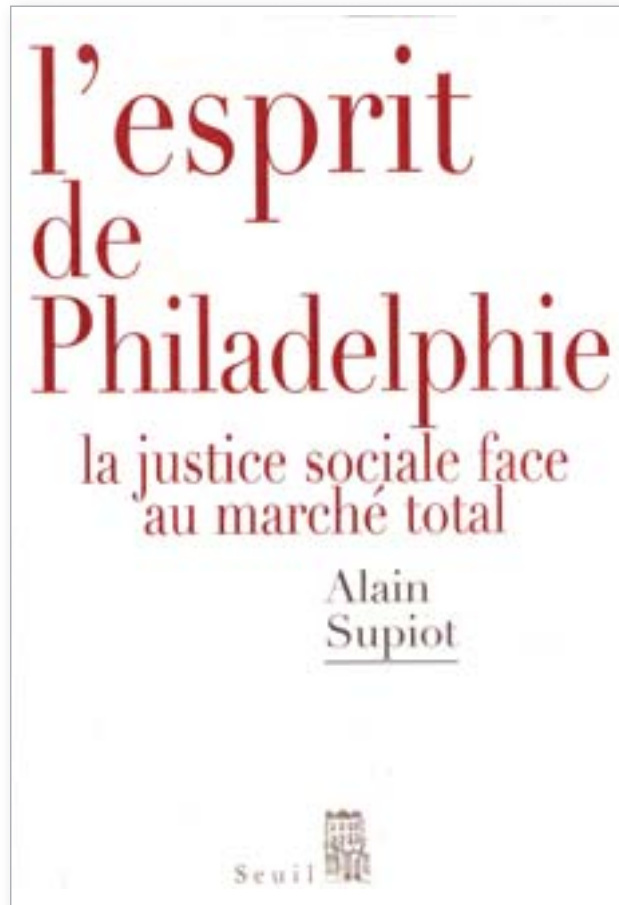
(le socialisme pouvant désigner, chez lui, aussi bien l'interventionnisme keynésien que la planification soviétique). Il s'oppose bien évidemment au contractualisme, selon lequel la société résulte d'un pacte d'association, ce qui revient à faire jouer à la raison un rôle exorbitant. Il suffit de postuler un accord conventionnel implicite sur l'observance de règles de conduites, règles qui s'imposent parce qu'elles servent l'intérêt commun. L'évolution, pour les sélectionner, n'a nul besoin de présupposer qu'elles sont le produit des desseins de l'homme.

Les règles sociales et les institutions, qui ont subi avec succès le processus évolutif, n'ont donc pas à être changées. Notre rationalité, nécessairement limitée, ne peut prétendre, selon Hayek, organiser un monde dont la complexité dépasse largement ses possibilités. La tradition joue ainsi le rôle du système des prix dans l'ordre du marché. Cette importance reconnue à la tradition fait de lui, comme l'a remarqué Philippe Raynaud, un disciple de Burke. L'évolutionnisme hayékien est fondamentalement conservateur : il n'y a qu'un seul type de comportement humain qui puisse être juste dans le monde tel qu'il est, et ce comportement consiste à accepter l'ordre social, au risque de contribuer à sa destruction en adoptant un autre comportement. La juste rémunération ne peut être fixée que par le marché. Or ce dernier ne saurait, à l'instar du dieu de Pascal, rétribuer les mérites individuels. En outre, toute intervention de l'État le transformerait en un acteur privé et introduirait une inégalité entre les membres de la société. Combattre l'inégalité supposerait alors assurer à chacun un droit égal à la sécurité, ce qui ne pourrait s'accomplir qu'en renonçant aux lois du marché et, dès lors, en abolissant la liberté. De nombreuses dimensions des politiques préconisées par les dirigeants européens prennent sens dans la perspective hayékienne. Il en est ainsi des arrêts *Viking* et *Laval* rendus en décembre 2010 par la Cour européenne de justice (qui détient une part essentielle du pouvoir législatif dans l'Union européenne).

▼  
On défait l'État social,  
notamment en plaçant  
la répartition des richesses  
hors du processus  
démocratique.  
▲

## Le libre exercice du droit syndical en péril

Ces affaires, écrit A. Supiot<sup>(2)</sup>, posent la question de savoir si les syndicats ont le droit d'agir contre des entreprises qui utilisent les libertés économiques garanties par le traité de Rome pour abaisser les salaires ou les conditions de travail. Dans l'affaire *Viking*, une compagnie finlandaise de transport de passagers souhaitait faire passer l'un de ses *ferrys* sous pavillon de complaisance estonien, afin de le soustraire à la convention collective finlandaise. L'affaire *Laval* concernait une société de construction lettonne qui employait en Suède des salariés lettons et refusait d'adhérer à la convention collective suédoise. Dans les deux cas, les syndicats avaient recouru avec succès à diverses formes d'actions collectives (grèves, blocus et boycott) pour contraindre les entreprises au respect de ces conventions. La Cour européenne était interrogée sur le point de savoir si ces actions, bien que licites en droit national, n'étaient pas illégales au regard du droit communautaire, dans la mesure où elles entravaient la liberté des entreprises de se placer sous les règles sociales les moins favorables aux salariés. Pour l'essentiel, la Cour a donné satisfaction aux entreprises. Dans l'arrêt *Laval*, elle interdit aux salariés de s'opposer par la grève aux entreprises qui décident de travailler dans un État sans en respecter le droit social. Au motif que le droit communautaire impose aux entreprises qui détachent des salariés dans un autre État un certain nombre de règles sociales minimales, la Cour décide qu'une action collective visant à obtenir, non pas seulement le respect de ce minimum, mais l'égalité de traitement avec les travailleurs de cet État, constitue une entrave injustifiée à la libre prestation de services. L'arrêt *Viking* affirme de son côté que le droit de recourir à des pavillons de complaisance procède de la liberté d'établissement garantie par le droit communautaire, et que la lutte que les syndicats mènent contre ces pavillons à l'échelle internationale est donc de nature à porter atteinte à cette liberté fondamentale. Cette jurisprudence jette une lumière crue sur le cours pris par le droit communautaire. On savait déjà que l'évolution de ce droit



▼

**La reconnaissance et la protection de la liberté syndicale et du droit de grève, qui permettent aux faibles d'objecter aux forts leur propre représentation de la justice, sont profondément mises en cause par la subordination des libertés collectives des salariés aux libertés économiques des entreprises.**

▲

échappait à peu près complètement aux citoyens, tant en raison de l'absence de véritable scrutin à l'échelle européenne que de la capacité des États à écraser les résistances électorales lorsqu'elles s'expriment dans des référendums nationaux. L'apport de ces arrêts est de mettre aussi le droit communautaire à l'abri des grèves et autres formes d'action syndicale susceptibles d'entraver sa mise en œuvre. À cette fin, les règles du commerce sont déclarées applicables aux syndicats, au mépris du principe de « libre exercice du droit syndical », tel que garanti par la convention 87 de l'OIT. Le respect de cette liberté est pourtant une dimension essentielle de la démocratie. La reconnaissance et la protection, non pas seulement formelles, mais réelles, de la liberté syndicale et du droit de grève, qui permettent aux faibles d'objecter aux forts leur propre représentation de la justice, sont ainsi profondément mises en

cause par la subordination des libertés collectives des salariés aux libertés économiques des entreprises.

On peut craindre que ces arrêts ne contribuent à pousser un peu plus l'Europe sur une pente dangereuse. Les mécanismes juridiques propres à la démocratie, qu'il s'agisse de liberté électorale ou de liberté syndicale, permettent de métaboliser les ressources de la violence politique ou sociale et de convertir les rapports de force en rapports de droit. Le blocage progressif de ces mécanismes à l'échelle européenne ne pourra engendrer à terme que des replis identitaires ou corporatistes et de la violence.

Ne subsiste-t-il aucun espoir raisonnable ? Le catéchisme ultralibéral cherche à nous convaincre qu'il n'y a pas d'alternative. Mais ce qui doit conduire à ne pas désespérer, c'est que la situation présente est extrêmement instable. Les trois fictions sur lesquelles, selon Karl Polanyi, repose le capitalisme supposent de traiter les hommes, la nature et la monnaie comme des marchandises. Ces fictions ne sont tenables que s'il existe des dispositifs juridiques qui protègent les hommes et la nature et qui garantissent la valeur de la monnaie. Depuis environ 30 ans, on s'emploie à miner ces dispositifs. C'est en matière de monnaie que l'on est allé le plus loin dans la déréglementation. Mais l'évolution des marchés financiers montre que le principe de réalité finit toujours

par réapparaître.

Cette histoire nous apprend que, selon la belle formule de Barthes, l'avenir se dévoile en se faisant. Le travail des universitaires est d'essayer d'avoir quelques idées claires. Pour qu'il y ait action, il faut avoir un but. Il s'agit dès lors de créer les conditions pour que les hommes agissent. Et l'on peut avoir confiance : ils ne sont jamais laissés enfermer indéfiniment dans un monde invivable. ●

(1) Signalons que sa leçon inaugurale *Grandeur et misère de l'État social* a été publiée chez Fayard et est accessible en « open source » sur le site du Collège de France <http://books.openedition.org/cdf/2249>

(2) Voir « L'Europe gagnée par l'économie communiste de marché », <http://www.observatoire-deleurope.com>, 2-3-2011. Le développement sur les arrêts rendus par la Cour européenne de justice reprend, mot à mot, le propos d'Alain Supiot.

## ABSTENTIONNISME

## Indicateur de crise de la démocratie ?

→ par Céline Braconnier<sup>(1)</sup>, professeur de science politique à l'université de Cergy-Pontoise

**Cécile Braconnier analyse le désintérêt croissant des Français pour cet acte citoyen et politique qui consiste à s'exprimer dans un scrutin électoral. La diversité des causes conduit à renverser la question : qu'est-ce qui anime ceux qui choisissent de voter ?**

La France a basculé, en deux décennies, du côté des démocraties de l'abstention : les abstentionnistes et les citoyens non inscrits sur les listes électorales sont aujourd'hui, pour la plupart des scrutins, presque aussi nombreux que les votants, parfois plus. Les municipales de 2014, en enregistrant un nouveau record historique d'abstention, n'ont fait que confirmer cette tendance de longue durée. La démobilisation électorale contemporaine fait l'objet d'interprétations contrastées.

Ceux qu'elle laisse indifférents sont d'abord les héritiers d'une conception élitiste de la démocratie qui appréhende l'abstention comme un filtre bienvenu, écartant du vote effectif ceux que le suffrage universel a intégré au corps électoral potentiel malgré leur absence de qualités. Car les hauts chiffres de l'abstention dissimulent le retour d'une sorte de cens électoral. Il maintient avant tout à l'écart des urnes les citoyens les plus jeunes, les moins diplômés, les plus affectés par la crise économique, les plus soumis au risque du chômage. Ceux qui ont aussi le moins de chances de faire de la politique autrement, par exemple en s'engageant dans des associations ou en ayant des échanges politiques sur les réseaux sociaux. Les répertoires d'action politique sont cumulatifs et les modalités alternatives de prise de parole profitent avant tout à ceux qui votent.

Une autre posture, très différente dans ses motivations, conduit à relativiser le danger de l'abstention pour la démocratie en considérant que le non vote constitue par lui-même une forme d'expression politique. Les abstentionnistes exprimeraient, en s'abstenant, leur rejet de l'offre partisane, ou, plus largement, leur condamnation du système politique. Cette interprétation, qui revient à faire parler ceux qui, précisément, conservent le silence, peut bien rendre compte d'une partie de l'abstention, celle revendiquée par une minorité de citoyens politisés, elle reste néanmoins très insatisfaisante.

### Crise de confiance

Il y a, certes, des facteurs politiques à l'abstention, comme l'atteste notamment le fait qu'aucune élection intermédiaire n'ait, depuis plusieurs décennies, été remportée



© gallica.bnf.fr

▼  
**La déception liée à la conjoncture politique particulière se surajoute à des formes de désenchantement plus profond qui affectent les catégories de citoyens également les plus fragilisées par la crise.**  
 ▲

par le camp politique du gouvernement en place. Ces élections municipales de 2014 en fournissent une belle illustration puisque c'est l'abstention différentielle qui a été la clé du scrutin : la victoire incontestable de la droite s'explique avant tout par la démobilisation d'une ampleur sans précédent de l'électorat de gauche, dont la déception à l'égard du gouvernement s'est prolongée dans l'abstention. L'atteste par exemple le fait que la participation a été de 5 points de pourcentage plus élevée dans les territoires ayant largement voté en faveur de Nicolas Sarkozy en 2012, et le fait que le léger sursaut de mobilisation enregistré au second tour l'ait avant tout été au profit des candidats de droite.

Pour autant, même si des analyses plus fines devront le confirmer, la géographie comme

la sociologie du non vote au cours de la dernière décennie ne semblent pas avoir été bouleversées les 23 et 30 mars derniers. Les records d'abstention de cette année ont été enregistrés dans les territoires qui étaient déjà parmi les plus abstentionnistes en 2008. Autrement dit, la déception liée à la conjoncture politique particulière se surajoute à des formes de désenchantement plus profond qui affectent les catégories de citoyens également les plus fragilisées par la crise. Prendre au sérieux leur retrait du vote conduit à analyser l'abstention pour ce qu'elle est d'abord : le signe d'une distance nouvelle et d'une méfiance à l'égard de la politique institutionnelle qu'il serait d'autant plus urgent de combattre qu'elles ne se distribuent pas au hasard dans l'espace social et sont porteuses de fortes inégalités politiques.

On peut enfin tenter de se rassurer sans pour autant nier la réalité de l'abstention, en changeant la focale d'analyse pour se concentrer sur la présidentielle. Car nombre de ceux qui se sont abstenus dimanche dernier s'étaient mobilisés pour élire François Hollande. Jusqu'à aujourd'hui, l'abstention intermittente maintient ainsi dans le jeu électoral 90 % des inscrits. S'il est de plus en plus fréquent de ne voter qu'exceptionnellement, « seuls » 10 % ne votent jamais, un chiffre auquel il faut ajouter les 7 % de non inscrits pour disposer d'une idée juste de la proportion de citoyens ayant à ce jour rompu avec l'institution électorale.

Ce qui frappe néanmoins est alors plutôt le fait qu'une large majorité de citoyens continue encore de voter de temps en temps malgré le fort scepticisme qui les anime. Pour évaluer l'ampleur de la crise qui affecte la démocratie électorale, il faudrait être en réalité aussi en mesure d'estimer la part prise par ce vote désenchanté, par exemple celui des citoyens les plus âgés qui continuent de se rendre aux urnes par devoir même quand ils n'y croient plus. Plus que les records d'abstention enregistrés aux municipales, aux législatives ou aux européennes, c'est ce maintien des plus sceptiques dans la civilisation électorale qui devrait étonner. ●

(1) Co-auteur de *La démocratie de l'abstention*, Folio actuel, Gallimard, 2014 (2<sup>e</sup> édition).

# Les ressorts de la montée de l'extrême droite

→ par Béatrice Giblin, professeure, université Paris 8

**L'extrême droite défend une conception exclusiviste de l'identité nationale.**

**Dans cette perspective, l'Union européenne est perçue comme une menace.**

Dans nombre de pays européens, au nord comme au sud, les partis d'extrême droite obtiennent des scores comparables, voire supérieurs, à ceux du Front national, et le système électoral à la représentation proportionnelle leur permet même parfois de faire partie de coalitions gouvernementales pour constituer des majorités de droite (Danemark, Autriche).

En Europe, à l'exemple de la stratégie suivie par Marine Le Pen, les thèmes classiques de l'extrême droite, comme l'antisémitisme, la défense de la chrétienté occidentale, l'opposition à l'avortement et à l'homosexualité, etc., ne sont plus mis en avant. Mais si les propos publics racistes et xénophobes et, *a fortiori*, les comportements sont le plus souvent condamnés par les leaders des partis d'extrême droite, cela ne signifie pas que ces discours et ces comportements aient réellement disparu. C'est, d'ailleurs, au nom de la menace que ferait peser le monde musulman sur l'Occident chrétien et sur la Norvège blonde aux yeux bleus qu'eut lieu, à l'été 2011, la tragédie meurtrière du trentenaire norvégien, Anders Behring Breivik.

## Une conception ethnique de la nation

Le vote en faveur des partis d'extrême droite dans nombre de pays européens a en effet pour cause principale le rejet de l'immigration musulmane, vue par certains citoyens comme une menace sur l'identité nationale et les valeurs de la nation. Mais de quelle nation s'agit-il ? Si la nation est loin d'être dépassée et nécessairement réactionnaire (comme le rappellent les combats valeureux menés pour l'indépendance nationale contre la domination coloniale), tous les peuples n'en ont pas la même conception : ouverte et généreuse comme celle qui partage la majorité des Français encore hostiles au FN, une nation politique formée de citoyens ; ou fermée et exclusive, comme dans certains pays européens, une nation ethnique où le sang commun est le facteur essentiel d'unité.

Selon les partisans d'extrême droite, face à cette supposée menace que ferait peser l'immigration musulmane sur la nation chrétienne occidentale, celle-ci doit être protégée. Le contrôle des frontières doit donc être ren-

forcé pour bloquer l'arrivée de nouveaux migrants de confession musulmane. L'argumentation repose sur une représentation doublement fautive : les arrivées massives et totalement incontrôlées de migrants et les effets positifs du blocage total des frontières, sans même parler de ses effets négatifs puisque l'arrêt de l'émigration serait fortement préjudiciable à l'activité économique.

Les migrants clandestins qui, souvent au péril de leur vie, arrivent à passer entre les mailles du filet des radars côtiers et autres contrôles aéroportuaires ou portuaires, sont de moins en moins nombreux. C'est d'ailleurs ce qui conduit les militants des associations de défense des étrangers à présenter l'UE comme une forteresse, quand les militants d'extrême droite la présentent toujours comme une passoire.

## L'Union européenne, vecteur d'affaiblissement de la souveraineté nationale

Aux yeux de ces militants, la libre circulation des biens et des personnes au sein de l'espace Schengen est vue comme le cheval de Troie qui permet l'arrivée incontrôlée de migrants. Dès lors, l'UE n'apparaît plus comme un projet politique et économique aux effets positifs - la paix durable entre

anciens ennemis, la forte croissance des échanges commerciaux, la fin d'une concurrence monétaire préjudiciable aux uns et aux autres - mais comme une entreprise qui contribue à fragiliser la nation en facilitant l'immigration, en mettant en concurrence des ouvriers européens aux salaires inégaux, au détriment des salariés les mieux payés qui

voient leurs emplois être délocalisés dans les pays de l'UE où les salaires ouvriers sont beaucoup plus faibles.

Par ailleurs, l'euro n'est plus vu comme une monnaie qui préserve des dévaluations inflationnistes mais comme l'instrument du renchérissement du coût de la vie quotidienne et qui affaiblit la souveraineté nationale,

puisque la politique monétaire est entre les mains de la Banque centrale européenne. La présence de partis d'extrême droite dans la majorité des 28 pays de l'UE traduit l'inquiétude d'une - encore - petite minorité de la population qui voit dans le repli national et le rejet des travailleurs étrangers, y compris européens, le meilleur moyen de préserver son identité et ses intérêts nationaux que la politique de l'UE a contribué à fragiliser.

Ces ressorts communs à la montée de l'extrême droite en Europe ne suffisent cependant pas à effacer les particularités des situations nationales de chaque État. ●

▼  
L'UE n'apparaît plus comme un projet politique et économique aux effets positifs, mais comme une entreprise qui contribue à fragiliser la nation en facilitant l'immigration.  
▲



© DeGust / Flickr.fr

# Le scandale de la persistance des inégalités

→ par Alain Policar

**Il ne suffit pas de souligner les inégalités de revenus. Il est nécessaire de se pencher sur les disparités d'utilisation des ressources, c'est-à-dire sur notre capacité à exercer réellement notre citoyenneté.**

Si il existe un point fondamental sur lequel une théorie de la justice peut être jugée, c'est bien le sort qu'elle réserve aux plus défavorisés. Elle ne saurait dès lors faire l'économie d'une analyse des obstacles réels aux libertés positives des individus (montant des ressources financières, niveau d'éducation, état de santé, discriminations diverses, etc.). L'insistance sur les libertés réelles n'est évidemment pas nouvelle : tout lecteur, même débutant, de l'œuvre de Marx connaît la distinction entre réel et formel. L'intérêt des travaux des théoriciens (Martha Nussbaum et Amartya Sen étant les plus connus) des « capacités » (le terme s'est imposé, mais on peut avantageusement lui substituer celui de capacités) est de reprendre cette problématique en l'adaptant aux conditions contemporaines d'existence.

## Faire vivre l'égalité citoyenne

L'apport majeur de ces théoriciens est de mettre l'accent sur les disparités d'utilisation des ressources, et non seulement sur les inégalités de revenus, disparités qui minent l'égalité citoyenne. On ne peut en effet se limiter à considérer les ressources comme des biens inertes. Il est nécessaire d'envisager les relations entre celles-ci et une personne donnée. Pour Sen, il importe d'examiner la capacité de tirer avantage des ressources, de les transformer en *utilités* (ou en *fonctionnements*). Or cette capacité de transformer les biens sociaux en utilités est inégale. Donner consistance à la démocratie exige un type de raisonnement nouveau. Plutôt que de se concentrer, à l'instar de Rawls et des rawlsiens, sur les dispositifs, on privilégiera les *réalisations*. La théorie du choix social, à laquelle Sen et Nussbaum adhèrent, se concentre, dans la filiation de Condorcet, Mary Wollstonecraft, Marx ou John Stuart Mill, sur les évaluations comparatives, c'est-à-dire adopte un cadre *relationnel*. Dans cette approche, qui reconnaît la pluralité indépassable des principes concurrents, on accorde un rôle important au raisonnement public. Ceci explique la congruence entre les théoriciens des « capacités » et ceux, souvent les mêmes, de la démocratie délibérative (voir l'ouvrage de Sen, *La démocratie des autres*, 2005). En posant que nous pouvons

Une agricultrice, au Kenya recueille les données d'un pluviomètre sur son lopin.



© DRG CRDI / Flickr.fr

changer de position à la lumière des objections qui nous sont faites, on augmente « les possibilités de découvrir une solution juste qui, actuellement, n'est pas encore perçue »<sup>(1)</sup>.

## La figure de la victime

Mais le point le plus saillant de ces approches est sans doute le privilège accordé au sentiment d'injustice. Dans la filiation de Judith Shklar, et de son important ouvrage, *Visages de l'injustice*, il s'agit de mettre en lumière « une condition tout à fait commune, celle de victime, et tout particulièrement le sentiment d'injustice qu'elle inspire » (Shklar, *Visages de l'injustice*, p. 31). On tend ainsi à modifier un schéma intellectuel dominant qui considère que le seul véritable sujet de l'éthique est la justice. On remet dès lors en question « l'espèce de hauteur avec laquelle le modèle usuel considère l'injustice, ainsi que la confiance, selon moi excessive, qu'il accorde à la capacité des institutions [...] de faire réellement face à l'iniquité » (*Ibid.*, p. 33).

Cette problématique nous conduit à poser la question des inégalités non seulement à l'intérieur d'une société nationale mais entre nations riches et nations pauvres. Quelles raisons pourraient, en effet, s'opposer à ce que la justice s'étende à l'humanité tout entière, les hasards de la géographie ne pouvant évidemment justifier des inégalités de perspectives et de développement de soi. Comment pourrions-nous accepter que les 500 personnes les plus riches gagnent à peu près autant que les 500 millions les plus

pauvres ? Comment justifier que 830 millions de personnes souffrent régulièrement de malnutrition, que 1,1 milliard d'habitants de notre planète n'aient pas accès à l'eau potable, et 2,6 milliards à des soins élémentaires ? L'extrême dénuement a atteint de telles dimensions qu'il est évidemment irréaliste d'espérer que la logique du marché parvienne à résorber la pauvreté globale. Aussi, quelle que soit l'ampleur des inégalités au sein de la nation, convient-il de combattre l'indécence à tenir les pauvres du monde éloignés de notre souci de justice. Il n'existe pas de tâche plus urgente pour les philosophes que de contribuer à faire cesser le scandale de l'injustice globale. Il est, dans cette optique, nécessaire d'énumérer et d'articuler un certain nombre de dimensions du bien-être mieux à même de « faire apparaître le degré de réalisation, dans chaque pays, des conditions d'un monde juste que ne permettent les seules considérations du revenu, de l'espérance de vie et de l'accès à une éducation minimalisée »<sup>(2)</sup>. Le chemin est escarpé, mais est-ce une raison suffisante pour ne pas l'emprunter ? ●

(1) Gutmann, « Le multiculturalisme en éthique politique », in Lukas Sosoe (dir.), *Diversité humaine. Démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval/Paris, L'Harmattan, 2002, p. 56.

(2) Alain Renaut, *Un monde juste est-il possible ? Contribution à une théorie de la justice globale*, Paris, Stock, 2013, p. 383-384.

# Quand on est président d'université

→ par Lise Demasy, président de l'université Grenoble 3

**Le président et son équipe ont les moyens de faire vivre la démocratie. Néanmoins l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie collective se heurtent à la difficulté du partage de l'information et, surtout, aux contraintes temporelles imposées par l'État.**

On peut détecter quelque malice dans cette question, les présidents d'université étant souvent accusés de vouloir développer un pouvoir personnel. Eh bien, affirmons le haut et fort : un président d'université, lui-même élu, peut parfaitement chercher à faire vivre la démocratie dans son université. On peut même dire qu'il a pour cela certains atouts : la collégialité et le principe électif y président à la constitution de l'ensemble des conseils, et le processus de décision implique des consultations à tous les niveaux. Le corps électoral est composé de gens éduqués (on a souvent pensé que l'éducation était un prérequis nécessaire à des choix politiques réfléchis...) et les sujets évoqués relèvent de la compétence professionnelle des élus.

## Les conditions de la démocratie

Mais la démocratie, en tout cas à l'université, dépend de deux choses : l'implication de tous, et l'acceptation de participer à un procès collectif de construction de la décision - elle demande donc une *énergie collective* et une *discipline collective*, l'une et l'autre difficiles à obtenir. Il y a des mesures qui peuvent être prises pour faciliter l'implication : donner des primes ou décharges, pour tout ce qui est activité au service du collectif ; élaborer collectivement les critères qui détermineront les choix que doit faire toute université dans le cadre d'un budget limité ; favoriser l'exercice des libertés syndicales et politiques.

Ces mesures ont toutefois des limites : limites financières d'abord, qui ne permettent pas d'aller bien loin dans les primes et décharges, puis le peu de poids qu'ont, dans la carrière des enseignants-chercheurs, ces activités au service de la communauté. Enfin, malgré la prime, c'est parfois la déprime qui l'emporte. Épuisés par des années de réformes accumulées menées au pas de charge, souvent sans concertation sérieuse ni accord, ainsi que par des missions toujours plus nombreuses qui s'empilent, enseignants-chercheurs et biats ont parfois tendance à se replier sur leur destin individuel, quand ils ne semblent pas dans la morosité.

C'est pourquoi le président et son équipe doivent aussi être des pourvoyeurs de sens et de projet. Ils doivent proposer des perspectives

et une stratégie, et faire que chacun, dans l'université, puisse se sentir impliqué dans une activité qui ait du sens. C'est aussi leur rôle de porter, partout où ils peuvent se faire entendre - ministères, CPU, médias... - l'expression des besoins réels de leur établissement, tels que leurs conseils les ressentent et les disent.

Les outils de pilotage se sont récemment beaucoup développés dans les universités. Le président et son équipe ont donc les moyens, en liaison avec les conseils centraux et de composantes, d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie. L'exercice de la démocratie consiste à savoir la proposer, la faire partager et évoluer, à partir d'un dialogue permanent, tenant compte des critiques, avec les composantes, les conseils et les organisations représentatives. Il ne faut certes pas s'attendre à ce que tout remonte de la base, mais non plus tout imposer du sommet. La maîtrise de cette dialectique est indispensable à l'exercice de la démocratie universitaire, et, même si elle est impulsée par le président, elle ne peut qu'être l'œuvre de tous. Il en est de même de la conciliation des intérêts de chacun (parfois contradictoires) dans les décisions collectives, qui ne peut se faire que dans cette discipline d'ensemble qu'il appartient au président de faire respecter.

## Des obstacles à surmonter

Cette dialectique et cette méthode se heurtent à deux obstacles :

- d'une part, il y a une difficulté réelle à faire *partager l'information*. L'université,

comme le monde qui nous entoure, est saturée d'informations insuffisamment ordonnées et hiérarchisées. Ceux qui sont peu impliqués dans le pilotage de l'université se sentent souvent mal informés, alors que ceux qui pilotent ont au contraire l'impression de radoter. Maîtriser les circuits d'information est donc une condition nécessaire, mais difficile à réaliser, pour que chacun se sente partie prenante des actions en cours ;

- d'autre part l'État impose un *rythme de plus en plus précipité* aux équipes universitaires, pour la remontée de décisions qui devraient être discutées et élaborées collectivement. Cette précipitation finit par devenir un système de gouvernement, le plus anti-démocratique qui soit.

Enfin la tendance à constituer des regroupements universitaires de taille plus importante, impulsée par les dernières lois de 2006 et 2013 mais liée en profondeur à la mondialisation, pose à nouveaux frais la question de la démocratie universitaire : il s'agit de trouver les bons mécanismes de construction de la décision, et les bons niveaux de délégation, pour conserver à la fois la possibilité de développer une stratégie, dans un cadre international, et celle de maintenir les conditions d'une vie démocratique au sein de l'établissement. Cette dernière est, à mes yeux, non seulement une exigence éthique, mais une nécessité pratique : car je crois bien plus à l'efficacité d'une démocratie bien menée qu'à celle de la technocratie d'experts vers laquelle nos vieilles sociétés dérivent aveuglément. ●



© Didier Chamma

# Une université dans la tourmente

→ par Jérôme Deauvieu,  
section SNESUP UVSQ

L'ancienne présidente et son équipe ont conduit l'université au bord de la faillite. Ce résultat est l'une des conséquences de la loi LRU, des RCE et du désengagement de l'État de la gestion des établissements.

L'UVSQ a fait beaucoup parler d'elle ces derniers mois. On le comprend aisément : qualifiée d'université championne de la loi LRU en janvier 2012 par l'ancienne présidente Sylvie Fauchoux, l'UVSQ s'est retrouvée en cessation de paiement à l'automne 2013 et l'ex-présidente vient d'être sèchement limogée de son nouveau poste de rectrice de l'académie de Dijon. Comment comprendre cette situation assez inédite ? Que nous dit-elle du fonctionnement actuel des universités françaises à la mode responsabilités et compétences élargies ?



Nous avons ainsi exigé dès le mois de juin 2013 de la présidence de l'université qu'elle fasse toute la lumière sur la politique menée à l'UVSQ ces dernières années et qu'elle en tire toutes les conséquences pour l'avenir, qu'elle s'engage sans délai dans une dénonciation des ruineux PPP en sollicitant pour cela l'aide technique du ministère, qu'elle préserve les emplois et les formations de l'UVSQ, et qu'enfin soit engagée une réflexion sur l'avenir de l'UVSQ sur la base d'une large concertation.

## CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

L'UVSQ a été dirigée de 2002 à 2012 par Sylvie Fauchoux, puis depuis 2012 par Jean-Luc Vayssièrre, ancien vice-président du CA qui s'est fait élire sur un programme affichant sa volonté de poursuivre la politique de l'ancienne présidente<sup>(1)</sup>. La période 2008-2012 a été marquée par une politique de mise en œuvre zélée de la loi LRU et des RCE, avec les conséquences et les dérives maintenant bien connues : régime présidentieliste accentué, primes diverses et variées octroyées en toute opacité, restructurations internes réalisées à la hussarde et parfois abandonnées aussi vite, signature en 2009 de deux Partenariats Public Privé (PPP) pour la construction d'un nouveau bâtiment et pour la maintenance des bâtiments de l'université.

Mais cette politique LRUiste a un coût qui se révèle vite très lourd. Dès 2012, l'UVSQ se trouve confrontée à de sérieux problèmes de trésorerie et de budget, aggravés par le fait que ces derniers se sont révélés insincères, notamment parce qu'ils surestimaient largement les prévisions de recettes. La situation budgétaire de plus en plus tendue imposée aux universités ces dernières années est de fait redoublée à l'UVSQ par la montée en puissance des charges des PPP : la trajectoire budgétaire de l'université n'est plus tenable. Fin 2012 apparaissent les premiers signaux d'alerte, en juin 2013 un plan très dur de restriction budgétaire est mis en place. À l'automne 2013, l'université ne peut plus faire face à ses dépenses courantes.

S'ouvre alors une période éprouvante pour tous, marquée par une très forte incertitude, pour les personnels et les étudiants. La présidence de l'université, sous pression, a essayé de faire bonne figure en appelant le ministère à l'aide et en se lançant dans des opérations de communication parfois hasardeuses (notamment l'annonce précipitée juste avant les vacances de Noël d'un risque de fermeture de l'université en 2014). La ministre s'est trouvée quant à elle face à une situation pour le moins inconfortable : d'un côté, elle ne peut pas ne pas venir en aide à une université en grande difficulté ; de l'autre, le risque est grand de mettre le feu aux poudres en l'aidant, alors que beaucoup d'autres universités sont également en difficulté du fait de l'austérité budgétaire imposée dans l'ESR. L'ancienne ministre est en effet tenue de ne pas lâcher sur ce qui constitue le cœur de sa politique budgétaire : continuer à distribuer plusieurs milliards par an de crédit impôt recherche alors que les universités sont étranglées financièrement. Le ministère va donc s'employer à gagner du temps en repoussant semaine après semaine les aides promises tout en martelant que la situation de l'UVSQ est exceptionnelle et que tout va bien dans l'ESR – au mépris de ce que tout le monde sait<sup>(2)</sup>.

## LA MOBILISATION DES PERSONNELS ET DES ÉTUDIANTS

C'est dans ce contexte que l'intersyndicale FERC-Sup CGT, SNESUP-FSU et UNEF de l'UVSQ a décidé d'organiser la mobilisation pour refuser que les personnels et les étudiants payent les errements passés de la direction de l'UVSQ et du ministère. En organisant régulièrement des assemblées générales, des rassemblements devant le conseil d'administration (qui sera même envahi en décembre 2013 pour protester contre l'indigence totale du montant de la dotation 2014 octroyée par le ministère) et le rectorat de l'académie de Versailles, en intervenant à de multiples reprises dans la presse, l'intersyndicale et les étudiants et personnels mobilisés ont porté un message fort en direction de la présidence de l'UVSQ et du ministère.

l'université relève de choix locaux – ce que le rapport de la Cour des comptes sorti en mars 2014 a amplement démontré depuis –, il n'était pas question de nous en tenir à cette explication, comme le ministère essayait vainement de le faire croire. Les choix politiques et budgétaires de V. Péresse et G. Fioraso ont également leur place dans ce désastre. Le rapport de la Cour des comptes le rappelle : l'UVSQ a été largement sous-dotée en postes et en crédits de fonctionnement. Le modèle SYMPA d'allocation des moyens du ministère indiquait en décembre 2013 que l'université aurait en 2014 une sous-dotation théorique de l'ordre de 200 emplois et 1,6 millions d'euros de crédits. Les PPP signés l'ont été avec l'encouragement actif de la ministre de l'époque, et le rectorat a de fait validé les budgets insincères votés ces dernières années.

L'intersyndicale a donc décidé d'interpeller directement la ministre, en la rappelant à ses responsabilités. Nous avons ainsi exigé que les rallonges budgétaires promises au mois de décembre par le ministère et finalement retirées soient restituées à l'UVSQ afin que l'université puisse fonctionner correctement en 2014, autrement dit sans faire payer aux étudiants et aux personnels une situation dont ils ne sont en aucune façon responsables. Nous avons également exigé que le ministère s'engage pour aider l'UVSQ à sortir des PPP, et qu'il se donne les moyens de faire un bilan précis de la gestion passée.

▼  
Cet épisode démontre de manière éclatante que l'autonomie version loi LRU et loi Fioraso rime avec misère budgétaire, opacité de gestion des universités.  
▲

## LA SITUATION ACTUELLE DE L'UVSQ

L'action de l'intersyndicale et la mobilisation des personnels et des étudiants ont fini par payer : l'un des deux PPP a été renégocié afin d'en réduire le périmètre, et la ministre a fini par accorder – début mars 2014, soit plus de 4 mois après le début de la crise budgétaire – une rallonge budgétaire ainsi qu'un prêt pour fonctionner cette année.

La situation est cependant loin d'être rétablie et il reste encore de nombreuses questions sans réponses. Si le rapport de la Cour des comptes permet d'y voir plus clair sur ce qui s'est réellement passé ces dernières années à l'UVSQ, force est de constater que le ministère ne se donne pas tous les moyens pour faire toute la lumière sur les errements passés. Heureusement qu'en la matière certains journalistes se révèlent nettement plus curieux que madame Fioraso. Plus grave : la présidence de l'UVSQ a été priée de ne plus faire de vague, puisque sa survie dépend du bon vouloir du ministère, et elle s'apprête donc à poursuivre la cure d'austérité drastique en espérant pouvoir boucler les fins de mois de l'université. Faute d'avoir une vision claire du budget alloué désormais par le rectorat, l'université continue de naviguer à vue, sur fond de restrictions massives : gel de postes se traduisant par une surcharge de travail dans les services et les composantes, suppression de cours, de formations, voire de filière entière, réduction de 75 % des budgets de fonctionnement dans les laboratoires de recherche et les UFR.

Finalement, de quoi l'UVSQ est-elle le nom ? Cet épisode démontre de manière éclatante que l'autonomie version loi LRU et loi Fioraso rime avec misère budgétaire, opacité de gestion des universités et qu'il n'est plus possible de poursuivre cette politique mortifère d'austérité dans l'enseignement supérieur et la recherche. ●

(1) Les listes pour les élections au conseil d'administration soutenues par la Ferc-Sup CGT et la FSU ont été invalidées par Sylvie Fauchoux, qui avait déposé un recours à la commission électorale du tribunal administratif.

(2) Voir à ce propos la motion d'alerte votée en novembre 2013 à une très large majorité au CNESER et le 4 pages du SNESup sur l'austérité dans l'ESR.



# Horizon 2020

→ par Marc Delepouve, secrétaire national

Le Parlement européen a adopté le programme de Recherche Horizon 2020 le 19 novembre 2013. Ce programme oriente la recherche vers l'innovation pour les entreprises et influence négativement la recherche en misant sur la concurrence et le profit.

Le Programme cadre pour la recherche et l'innovation de l'Union européenne, appelé Horizon 2020<sup>(1)</sup>, couvre la période 2014-2020. Il prend le relais des sept Programmes cadre pour la recherche et le développement technologique (PCRD) qui se sont succédés de 1984 à 2013. La substitution d'« innovation » à « développement technologique » exprime le changement opéré : intégrer le long d'une même chaîne un ensemble d'activités allant de la recherche fondamentale à l'innovation, « du laboratoire au marché »<sup>(2)</sup>. « Horizon 2020 est l'instrument financier mettant en place l'Europe de l'innovation, une initiative phare de la stratégie Europe 2020 qui vise à édifier la compétitivité globale de l'Europe »<sup>(3)</sup>.

À cette fin, Horizon 2020 couvre les champs de l'ex PCRD et d'une partie de l'ex-Programme pour la compétitivité et l'innovation (CIP), créé en 2007, et englobe l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET), créé en 2008, qui vise à « intégrer l'éducation et l'esprit d'entreprise avec la recherche et l'innovation »<sup>(4)</sup>.

La focalisation sur le marché et les entre-

prises n'est pas une nouveauté, mais le programme Horizon 2020 l'accroît.

## UNE POLITIQUE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ?

Le budget d'Horizon 2020 se monte à 77 milliards d'euros sur sept ans, soit 11 milliards par an, un peu moins de 0,1 % du PIB de l'UE et de 10 % du budget de l'Union. Les dépenses de l'UE pour Euratom, de l'ordre de 0,5 milliard d'euros annuels, ne sont pas issues de ce budget, bien qu'Euratom soit placé sous le chapeau Horizon 2020.

Comme nous venons de le voir, la très grande part des dépenses Horizon 2020 doit contribuer à la compétitivité économique. Cet objectif général est croisé avec d'autres finalités. Près de 30 milliards d'euros sont ainsi inscrits dans le chapitre « Défis sociétaux » :

- Santé, changement démographique et bien-être : 7,4 milliards d'euros.
- Transport intelligent, vert et intégré : 6,3 milliards.
- Énergie sûre, propre et efficace : 5,9 milliards.
- Sécurité alimentaire, agriculture soutenable, forêts, mer et bio-économie : 3,8 milliards.

- Climat, environnement, efficacité des ressources, matières premières : 3 milliards.

- L'Europe dans un monde qui change : sociétés réfléchies, innovantes et inclusives : 1,3 milliard.

- Protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens : 1,7 milliard.

Le Conseil européen de la recherche, créé en 2007 et destiné à la recherche « aux frontières de la connaissance », dispose de près de 13 milliards d'euros distribués à des chercheurs jugés « excellents ». La concentration des moyens sur quelques chercheurs joue cependant contre l'esprit d'équipe et de coopération. Une nouvelle modalité de subvention, « Proof of Concept », destinée à ceux qui ont reçu une première subvention, a pour objectif d'« aider et pousser les meilleurs chercheurs vers le marché ». ●

(1) Texte intégral adopté : [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/legal\\_basis/fp/h2020-eu-establact\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/legal_basis/fp/h2020-eu-establact_en.pdf)

(2) Site de la Commission européenne :

<http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020>

(3) Idem

(4) Idem

## LA SCIENCE POUR QUI ?<sup>(1)</sup>



Ce livre, qui s'adresse à un large public, représente le bilan du groupe de travail « Science et démocratie » de l'association Espaces Marx (animé par Annick Jacq depuis 2007). Il comprend deux volets : d'une part, l'analyse des causes économique-politiques de la situation déplorable de la recherche, en France notamment, et d'autre part la présentation, non exhaustive mais large, de résistances, d'expériences et de propositions alternatives.

Il cherche à montrer que la science ne doit pas être réservée à une élite. La science, ou plus exactement le choix des priorités scientifiques, est un enjeu politique et citoyen. L'accent est ainsi mis sur le rôle des politiques européennes de la science, sur leur adaptation en France, et sur les conséquences souvent dramatiques du « tout pour l'innovation » qu'elles préconisent. Cette volonté de mettre la science au service de la seule compétitivité des entreprises a deux conséquences dramatiques : elle assèche la science en réduisant la recherche libre et en mettant à mal l'autonomie professionnelle des chercheurs et elle interdit des recherches répondant de façon efficace aux grands défis présents de l'humanité.

L'ouvrage se termine sur la nécessité d'une démocratisation des rapports entre science et société, qui reste largement à « inventer ».

Ainsi, à l'opposé de l'économie de la connaissance voulue par Bruxelles, destinée à booster la compétitivité des entreprises, cet ouvrage est un plaidoyer pour une société de la

connaissance où la science, puisqu'elle affecte profondément la vie de tous, soit destinée à tous.

(1) Livre coordonné par J. Guespin-Michel et A. Jacq. Éditions Le Croquant (collection Espaces Marx) avec, notamment, des contributions de Marc Delepouve (SNESUP) et de Chantal Pacteau (SNCS).

# La France au cœur de la recherche européenne ?

→ par Heidi Charvin et Bruno Truchet, responsables du secteur « Recherche »  
et Marc Delepouve, responsable du secteur « International »

Depuis l'apparition de la stratégie de Lisbonne en 2000, la recherche est plus que jamais au centre des intérêts financiers et industriels. La politique de recherche imposée par l'Europe à la France est uniquement pensée pour le grand marché libéral.

La prise de conscience par les décideurs du retard européen en recherche et développement (R&D), mais aussi en innovation, a entraîné une restructuration profonde du paysage de la recherche, tournée vers le seul objectif de croissance économique et de création d'emplois. Le gigantesque essor du libre-échange mondial, politiquement organisé, et de la communication numérique est pour beaucoup dans cette démarche européenne. La mise en application de cette politique a alors conduit les décideurs à mettre en place mutualisation et coopération européennes. C'est ainsi qu'ont émergé, en 2000, l'Espace européen de la recherche (EER), puis en 2007 le Conseil européen de la recherche (CER), destinés à financer des travaux de chercheurs dits « de grande valeur » et à niveler les obstacles administratifs et juridiques à la mobilité géographique et intersectorielle des chercheurs.

Dans la continuité, le 3 décembre dernier, le Conseil de Compétitivité de l'UE a adopté, le cadre financier :

- d'Horizon 2020 (77 Md€), qui met l'accent sur « l'excellence scientifique », « la primauté industrielle », le transfert de technologies autour de défis majeurs tels que le changement climatique, la sécurité et la soutenabilité énergétique et alimentaire ;
- d'Erasmus (14 Md€) ;
- et de la contribution européenne à ITER (Cadarache).

## LA FRANCE : BONNE ÉCOLIÈRE ?

Face au manque d'investissement de la recherche privée française en R&D pour atteindre le taux de 3 % de dépense intérieure brute fixé par l'Europe, le montant du Crédit Impôt-Recherche (CIR) est passé de 1,7 Md€ en 2007 à 5,8 Md€ dans la loi de finances 2014.

Parallèlement, la loi LRU puis la loi ESR de juillet 2013 ont été rédigées de manière à orienter les thématiques de recherche (stratégie nationale de recherche définie par le Conseil stratégique de la recherche, sous tutelle du Premier ministre), mais aussi de faciliter la mobilité et le détachement des « meilleurs » chercheurs vers la recherche/innovation européenne (possibilité de les décharger de certaines de leurs missions par d'autres chercheurs et enseignants-chercheurs dits de seconde zone). La mesure s'est accompagnée du financement des initiatives d'excellence d'« avenir » et de l'assèchement des financements pérennes en faveur des financements européens<sup>(1)</sup>-nationaux-régionaux par projet allant des fonds

FUI aux fonds FSE, FEDER, FEADER, FEP en passant par les fonds ANR, OSEO clairement orientés vers le transfert de technologie. Sur l'ensemble public-privé, la France s'affiche aujourd'hui au 6<sup>e</sup> rang mondial des publica-

tions, 4<sup>e</sup> rang des brevets européens mais demeure au 24<sup>e</sup> rang des innovations selon le *Global Innovation Index*<sup>(2)</sup> ! À ce jour, le CIR n'a pas permis à la France de compenser son retard en R&D mais de financer la recherche privée sur le dos de la recherche publique. L'État peut financer 60 % à 100 % de la

recherche privée lorsqu'elle est déléguée à une jeune équipe de recherche publique ! Le passage de la recherche fondamentale à l'entreprise est toujours déficitaire, malgré l'explosion du montant du CIR. Plus que cela, le système de la recherche est en train de se cristalliser sur des pôles cloisonnés dits d'excellence. La fluidité de pensée, vecteur de créativité, est enrayée alors que les instances décisionnelles accélèrent leurs demandes d'innovation ! Parallèlement, la CPU réfléchit à comment produire plus de transfert de technologie et d'innovation dans les universités<sup>(3)</sup> et donc comment mieux former personnels et usagers à l'activité entrepreneuriale. Les autres états européens et mondiaux s'en sortent-ils mieux ? Pas sûr ! L'augmentation de l'espionnage intellectuel, la captation d'idées dans les colloques et autres réunions scientifiques en disent long sur l'enlèvement mondial du processus. L'autonomisation empêche aujourd'hui de mesurer l'effondrement de la recherche entre universités et laboratoires. Malgré des conditions de plus en plus drastiques, nous sommes encore un bon nombre de chercheurs français à résister au diktat de l'économie des savoirs. Pour combien de temps encore ? ●

▼  
À ce jour, le CIR n'a pas permis à la France de compenser son retard en R&D mais finance la recherche privée sur le dos de la recherche publique.  
▲

## 4 PAGES SNESUP SPÉCIAL ÉLECTIONS EUROPÉENNES

**Le 25 mai sera élu un Parlement européen au pouvoir étendu par le traité de Lisbonne (2009). Des forces politiques s'affrontent en Europe. Pour certaines, il s'agit de poursuivre les politiques néolibérales et laisser en l'état, voire accroître, le pouvoir des entreprises multinationales et des marchés. Pour d'autres, le projet est de revitaliser la démocratie, pour les conquêtes sociales et la défense de l'environnement. Pour d'autres encore, nationalistes et xénophobes, la démocratie et les libertés constituent une entrave. L'enjeu est celui du choix de société aux conséquences majeures sur l'enseignement supérieur et la recherche.**

Voir le 4 pages du SNESUP :

<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6981&ptid=5>

(1) <http://fr.welcomeurope.com/liste-subsventions>.

(2) [www.globalinnovationindex.org/content.aspx?page=GII-Home](http://www.globalinnovationindex.org/content.aspx?page=GII-Home).

(3) Colloque CPU « Les universités et l'innovation : agir pour l'économie et la société ». Lyon, 21,22 et 23 mai 2014.

## LA RÉFORME DES LYCÉES ET LA L1

## Articulation entre le pré-bac et le post-bac

→ par le secteur Formations

Un des objectifs de l'articulation pré-bac et post-bac est d'améliorer la démocratisation de l'accès à l'Enseignement supérieur (ES) en atteignant enfin les 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'ES. Le SNESUP initie un travail collectif sur ce chantier avec les syndicats de la FSU : SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP.

Le lycée « doit assurer une continuité entre le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les licences universitaires, STS, IUT ou classes préparatoires ». Tel est l'un des enjeux de la loi d'orientation sur la Refondation de l'École<sup>(1)</sup>. C'est dans ce contexte que la circulaire de juillet 2013<sup>(2)</sup> préconise des modalités de collaboration entre l'enseignement secondaire et l'ES qui devraient permettre une orientation mieux construite, une meilleure articulation de programmes et favoriser le développement de dispositifs d'aide à la réussite.

Les établissements d'ES et les lycées n'ont pas attendu ces textes officiels pour se rapprocher. De nombreuses initiatives ont été mises en place depuis des années dont certaines ont été motivées par une importante désaffection des jeunes pour les études universitaires. Comme le souligne un rapport de l'Inspection générale<sup>(3)</sup>, il existe de « véritables partenariats entre universités et lycées, se traduisant par des immersions d'élèves de Seconde, de Première ou de Terminale, dans la durée ». Ce rapport souligne également l'existence de doubles cursus où les étudiants, inscrits en CPGE et en licence, suivent des cours au lycée et à l'université conduisant

à une validation conjointe d'ECTS. Le SNESUP demande un véritable état des lieux.

## VERS DE NOUVEAUX PROFILS DE BACHELIERS

La réforme des programmes du lycée général a des conséquences importantes sur le profil des bacheliers et des répercussions sur les enseignements de L1. Pour assurer l'articulation entre le lycée et l'université et permettre la réussite du plus grand nombre, les licences vont devoir faire évoluer leurs cursus liés à la recherche, et ce dès la L1, mais aussi leurs pratiques pédagogiques. Cette articulation passe par un travail conjoint des équipes pédagogiques qui permettra l'introduction de nouvelles pratiques et le renforcement des initiatives locales existantes. Les outils numériques, au service des apprentissages, pourraient en être un exemple, dès lors qu'ils ne seront pas dévoyés pour pallier le manque d'encadrement et à condition que le travail effectué par les collègues

autour de ces outils soit inclus dans le référentiel des tâches.

Les bacheliers arrivant en L1 ont des profils de plus en plus hétérogènes. Certains établissements mettent en œuvre le renforcement disciplinaire, d'autres la remédiation ou des parcours alternatifs, d'autres encore mettent en avant l'orientation. Les dispositifs d'accompagnement des étudiants doivent donc évoluer pour s'adapter à ces nouveaux profils.

Quelle université souhaitons-nous pour atteindre 50 % d'une classe d'âge titulaire de la licence ? Le SNESUP propose de construire avec les syndicats de la FSU concernés par l'articulation Lycée/Université des propositions dans la continuité des travaux déjà entrepris qui pourront être présentées au comité pour

▼  
Pour assurer l'articulation entre le lycée et l'université et permettre la réussite du plus grand nombre, les licences vont devoir faire évoluer leurs cursus liés à la recherche, et ce dès la L1.  
▲

la STRANES (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur). Le SNESUP propose aussi que ces travaux soient étendus aux ministères de la Culture, de la Santé, de l'Agriculture et de la Jeunesse et des Sports...

Repenser les programmes, développer de nouvelles pédagogies et des dispositifs d'aide à la réussite, toutes ces missions demandent du temps et des moyens tant humains que financiers. Il faut que nos universités reçoivent enfin ces moyens afin de permettre la réussite du plus grand nombre d'étudiants, à rebours de la course aux économies dans laquelle les ministères précédents les ont forcées à s'engager. ●

**Citons l'exemple de la physique. Dans le secondaire, cet enseignement est centré sur l'acquisition de compétences avec pour objectif de permettre au lycéen de porter un regard critique sur des textes et des résultats scientifiques, tout en mettant en avant l'apprentissage de la démarche d'investigation. C'est une évolution notable pour les enseignants de physique de L1 jusqu'alors plutôt habitués à un enseignement de type transmissif. Comme souligné par la Conférence des Inter-Irem<sup>(1)</sup>, « ces nouveaux programmes de filière scientifique ont été pensés pour donner une culture scientifique à une majorité d'élèves, qui n'étudieront pas nécessairement les sciences après le lycée. L'approfondissement serait repoussé aux enseignements scientifiques post baccalauréat ». C'est dans ce contexte de changement de l'enseignement au lycée que des enseignants du secondaire et du supérieur travaillent ensemble pour permettre un renforcement de l'articulation lycée/université au sein, par exemple, des Irem.**

(1) « La réforme des programmes du lycée et alors ? Les nouveaux programmes en mathématiques et en physique. Leur impact sur l'enseignement post baccalauréat », Actes du Colloque IREM, ISBN : 978-2-86612-350-5 (2013).

(1) Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

(2) Circulaire n° 2013-0012 du 18/06/2013.

(3) « Évaluation des expériences de rapprochement et d'articulation des formations du premier cycle du supérieur entre lycées et universités », Rapport n° 2013-050 (juin 2013).

**CSEE (COMITÉ SYNDICAL EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION)**

# Une rencontre riche et nécessaire

→ par Marc Delepouve, responsable du secteur International du SNESUP et Patrick Monfort, secrétaire général du SNCS

Les syndicats européens de l'enseignement supérieur et de la recherche, membres du CSEE, se sont réunis les 5 et 6 mars 2014. Occasion de s'interroger sur la compatibilité d'un marché du travail des chercheurs avec les missions de la recherche publique.

Les interventions du SNCS et du SNESUP ont été particulièrement denses sur deux textes de positionnement du CSEE finalisés en séance, pour adoption par le comité exécutif en avril.

**Texte sur l'assurance qualité de l'évaluation** (celle-ci est au cœur du processus de Bologne). Nous avons obtenu la suppression de la référence positive aux agences et l'introduction de la désignation démocratique des pairs dans le système d'évaluation. Malgré notre offensive, l'expression « Assurance qualité » n'est pas critiquée par le texte ; le débat est ouvert, à poursuivre.

**Texte sur les jeunes chercheurs doctorants.** Nous avons notamment :

– fait introduire la nécessité d'augmenter fortement le nombre de thésards rémunérés, en particulier en SHS ;

– fait ajouter la possibilité d'enseigner donnée à tous les thésards qui le souhaitent, à condition que le temps d'enseignement reste à un niveau permettant le travail de recherche ;

– fait retirer la rémunération en fonction des performances.

À l'occasion de ce texte, nous avons ouvert un débat critique sur la notion de marché du travail des chercheurs, incompatible avec les missions de la recherche publique.

Un texte de la Commission européenne (CE) sur les nouvelles normes et direc-

tives pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur a été présenté. La justification de l'importance de l'éducation supérieure, de la recherche et de l'innovation y est limitée au soutien de la cohésion sociale, de la croissance économique et de la compétitivité mondiale. Rien, par exemple, pour une société durable. Plus largement, les documents du processus de Bologne rappellent que la CE, les États membres et les entreprises sont sur cette même ligne. Ils montrent en outre que cette vision est partagée en Europe par de nombreux représentants de confédérations syndicales nationales. ●

**GRÈCE**

# La violence des pays européens les plus riches

→ par Marc Delepouve, responsable du secteur International

La rigueur avec laquelle l'Europe traite la Grèce porte un nom : le capitalisme barbare. L'Union européenne a fortement traumatisé les Grecs qui n'en peuvent plus. Il faut d'urgence arrêter les mesures d'austérité.

Dès 2010, le FMI avait envisagé une restructuration de la dette publique (annulation partielle, gel d'intérêt, report de remboursements...), mais les chefs d'État et de gouvernement de la zone Euro s'y étaient opposés. Deux ans plus tard, au printemps 2012, la Grèce était à deux doigts de la cessation de paiement : la dette sera enfin restructurée. Entre-temps, celle-ci était passée de 130,1% à 170,2% du PIB, lequel s'était effondré de 9,3%. Dès 2010, les prêts octroyés par la Troïka (Commission européenne, BCE, FMI), conditionnés à des politiques d'austérité drastiques, avaient aggravé la crise. Depuis, la même orientation perdure, et la situation empire.

Au-delà de ces chiffres, il y a la réalité sociale et humaine : la montée de la pauvreté, les dépressions, des suicides. 28% de la population active est au chômage ; 32,2% des femmes ; 61% des

jeunes de moins de 25 ans. Les salaires sont amputés, un grand nombre de salariés ne sont plus payés depuis des mois. Des écoles ferment. Des hôpitaux manquent de médicaments. Les conditions sanitaires se dégradent. Les dispensaires sociaux nés avec la crise, fondés et maintenus grâce au dévouement bénévole de médecins, personnels de santé et citoyens, n'arrivent pas à masquer le péril sanitaire. Les conventions collectives sont annulées. Les droits syndicaux sont bafoués. Les actes de violence se développent, en premier lieu à l'égard des immigrés.

Par milliers, les fonctionnaires perdent leur emploi. Le 24 février 2014, c'était le cas de 5 500 médecins, en raison de la fermeture des centres de soins de la sécurité sociale grecque.

Le 19 juillet 2013, 2 500 enseignants fonctionnaires étaient suspendus, avec un salaire réduit de 25%, dans l'attente d'une mutation forcée, avec en cas de refus un licenciement au bout de huit mois. Le 28

▼  
Le 19 juillet 2013, 2 500 enseignants fonctionnaires étaient suspendus.  
▲

février, OLME, le syndicat de l'enseignement secondaire, organisa une manifestation contre les centaines de licenciements attendus. Le même jour, les ministres grecs rencontraient les représentants de la Troïka. La répression policière fut brutale, quatre manifestants durent être hospitalisés. Puis, durant la

semaine du 17 au 22 mars, les enseignants et OLME se sont à nouveau mobilisés : manifestations, meetings..., et trois jours de grève du 19 au 21 mars. Le 22 mars, 200 collègues étaient licenciés, en rupture avec un statut garant de l'indépendance des enseignants. ●

# Inquiétude démocratique

→ par Alain Policar

Les dévoiements de la dynamique démocratique peuvent conduire à remettre en question les principes qui la fondent. Mais l'avenir n'est pas écrit.

C'est, comme l'indique suffisamment le titre de l'ouvrage, de la pensée de Montesquieu que se revendique cette forte réflexion sur la démocratie. Elle se situe également dans la filiation de Tocqueville qui, devant le caractère inéluctable du processus de démocratisation, se propose de le comprendre. Ces deux auteurs sont évidemment souvent cités par Dominique Schnapper. Mais il en est un autre qui ne l'est pas et qui me semble parfaitement rendre compte du projet de l'auteur (projet que seul un lecteur pressé considérerait comme réactionnaire) : il s'agit de Spinoza qui, dans son *Éthique*, écrivait : « Je veux donc revenir à ceux qui préfèrent haïr ou railler les sentiments et les actions des hommes plutôt que de les comprendre ». Ni rire, ni pleurer, mais comprendre, c'est très exactement ce qu'accomplit, livre après livre, D. Schnapper et c'est pourquoi sa pensée nous est si précieuse.

Le propos est certes un peu plus sombre que dans ses réflexions antérieures, mais l'inquiétude est à la mesure de l'attachement à la démocratie. Car il faut une bonne dose d'aveuglement pour ne pas percevoir que les dévoiements de celle-ci sont de nature à miner les principes qui la fondent. La « tentation de l'illimité », c'est-à-dire ce mouvement inassouissable de maîtrise de la nature, naît de la corruption de l'exigence citoyenne d'autonomie en refus, pour l'individu contemporain, de toute dépendance. Ce mouvement s'incarne dans le refus de reconnaître que « l'Autre comme radicalement autre, fondamentalement égal à soi, est la condition du social en tant que tel » (p. 36). L'illusion de l'indépendance absolue, de l'autosuffisance, la valorisation exclusive du soi sont donc des symptômes de l'oubli de notre participation constitutive à la production d'un monde commun.

## LES DANGERS DE LA « DÉMOCRATIE EXTRÊME »

Il en est de même de la confusion, qu'avait comprise Montesquieu, avec une lucidité confondante, entre la promesse républicaine de liberté et la revendication mortifère de licence : « On était libre avec les lois, on veut être libre contre elles ; chaque citoyen est comme un esclave échappé de la maison de son maître ; ce qui était maxime, on l'appelle rigueur, ce qui était règle, on l'appelle gêne ; ce qui était attention, on l'appelle crainte [...]. La république est une dépouille ; et sa force n'est plus que le pouvoir de quelques citoyens et la licence de tous » (*L'esprit des lois*, III, 3, cité par D. Schnap-



L'une des craintes majeures de D. Schnapper, c'est la corruption du principe d'égalité dans le désir, plus ou moins avoué, d'indistinction.

per, p. 75). Cette « démocratie extrême » représente donc la caricature de la nature réflexive du processus démocratique, du droit que nous nous donnons de remettre en cause nos héritages. Ce nécessaire rapport critique aux institutions ne doit pas en effet se confondre avec la tentation de détruire les « liens invisibles » qui constituent la trame de toute vie en commun. Il y aurait un grand péril à ne fonder celle-ci que sur l'immédiateté du sentiment électif. *L'homo democraticus*, quoi qu'il puisse penser, ne peut « être l'enfant de ses propres œuvres » (p. 96). C'est à l'aune de cette démesure que doit être comprise la crise de la représentation et son corollaire, « l'effritement de la transcendance républicaine » (p. 133).

L'une des craintes majeures de D. Schnapper, c'est la corruption du principe d'égalité dans le désir, plus ou moins avoué, d'indistinction. C'est certainement sur ce point que pourraient se focaliser les critiques hâtives. Celles qui ne comprendraient pas que le culte de l'égalité, pour parler comme Tocqueville, peut se transformer en passion dominante au détriment de la quête de vérité et de l'exigence d'objectivité. On sait que cette pente est particulièrement redoutable puisqu'elle incite au scepticisme radical et elle tend à considérer l'éthique (relativisme moral) et l'épistémologie (relativisme cognitif) comme des illusions. La démocratie qui, à beaucoup d'égards, peut être définie comme une organisation des séparations (par exemple du politique et de l'ethnico-religieux), a tout à perdre à promouvoir l'indistinct. Nul besoin, en effet, d'abolir les frontières entre l'animal et l'homme pour reconnaître les devoirs envers le premier nommé. Le succès de l'anti-spécisme peut dès lors être compris comme un symptôme de cette passion égalitaire devenue folle (pp. 211-221).

Aussi la nécessaire tolérance démocratique ne saurait-elle être confondue avec l'indifférence ou avec l'amour compassionnel de la différence. Le pluralisme authentique exige au contraire de reconnaître la difficulté à aimer l'autre. Tolérer, c'est d'abord désapprouver et, ensuite, surmonter la désapprobation. Cette difficile vertu a besoin d'être institutionnellement protégée. C'est la grandeur de la démocratie que d'organiser cette protection et d'autoriser ainsi la coexistence d'individus appartenant à des mondes normatifs différents. Il importe, conclut D. Schnapper, « qu'à travers les modalités diverses de la vie publique, elle reste un projet d'émancipation de tous les êtres humains par-delà leur diversité » (p. 298). ●

ENTRETIEN AVEC **Laurent Frajerman<sup>(1)</sup>**

**Chercheur au Centre d'histoire sociale du xx<sup>e</sup> siècle (Paris I)  
et responsable du chantier « syndicalisme » de l'Institut de recherches de la FSU**

La FSU est imprégnée par la culture syndicale créée par la FEN. Il faut, pour le comprendre, revenir à la IV<sup>e</sup> République, période marquée par l'essor du communisme en milieu enseignant et par la mise en place d'un modèle syndical original.

**On présente souvent le syndicalisme enseignant comme conservateur sur le plan pédagogique. Qu'en est-il ?**

Cette idée un peu paresseuse s'appuie sur deux réalités : d'une part, le syndicalisme enseignant a participé à construire puis à pérenniser les identités professionnelles. En 1954, on compte 190 000 instituteurs, 60 000 professeurs et seulement 6 000 universitaires (aujourd'hui, 90 000 personnes enseignent dans le seul supérieur !). D'autre part, ce syndicalisme se caractérise par son fort investissement sur le métier et non pas seulement sur les revendications classiques (salaires, emploi, etc.). Sous la IV<sup>e</sup> République, la puissante Fédération de l'Éducation Nationale participe à la gestion du système éducatif. Elle est un partenaire écouté du ministère. Du coup, elle est considérée comme comptable des difficultés de la démocratisation. Pourtant, la FEN a participé es qualités à la commission Langevin/Wallon et a soutenu son projet de fusion des ordres primaires et secondaires (l'enseignement était scindé en deux, en fonction du milieu social). Mais ses dirigeants sont paralysés par la rivalité entre le SNI (instituteurs), dominant, et le SNES (professeurs). Leur incapacité à élaborer et imposer une réforme progressiste de l'enseignement a laissé le champ libre sous la V<sup>e</sup> République à la politique de démocratisation *a minima* dont nous souffrons encore aujourd'hui.

**Quelles sont ses revendications phares ?**

Le syndicalisme enseignant est le seul à développer de véritables services aux adhérents, depuis qu'il a contraint l'administration à lui laisser un droit de regard sur les carrières, en échange d'une régulation des relations sociales. Véritable service parapublic, il assure une fonction réparatrice des erreurs de l'administration. Cet aspect est moins flagrant à l'université, dont la gestion du personnel est très différente. La dimension fonctionnaire compte également : la FEN construit ses revendications en fonction des normes étatiques, du statut et en comparaison des acquis des autres fonctionnaires. Elle se veut aussi le meilleur soutien



© DRF

Le syndicalisme enseignant, véritable service parapublic, assure une fonction réparatrice des erreurs de l'administration.

de l'État républicain (par exemple en 1958, lors du coup de force gaulliste), tout en préservant son indépendance. La défense du service public éducatif, de la laïcité, est identitaire dans une période d'offensive des tenants de l'école privée. Cependant, la laïcité passionne nettement plus les instituteurs que les universitaires.

**Quel bilan tirer de l'autonomie de la FEN ?**

Lors de la scission de 1948 entre la CGT et FO, la majorité de la FEN, plus proche de FO, choisit l'autonomie, au grand dam de la SFIO, qui voulait qu'une grande confédération réformatrice fasse pièce à la CGT. La FEN a ainsi préservé les réalisations de cette période : MGEN, FCPE... En restant unis, ses syndicats gardent leur emprise sur le milieu. L'École Émancipée (minorité syndicaliste révolutionnaire) soutient l'autonomie en la

présentant comme le modèle de la future réunification. Au contraire, le courant unitaire (majoritaire aujourd'hui dans la FSU) la combat et construit alors son identité sur le soutien à la CGT. Peu à peu, il accepte la réalité d'une coupure avec le syndicalisme confédéré. Le succès de l'autonomie correspond à l'écart entre ouvriers et classes moyennes. La FEN a su en jouer pour faire la médiation entre la CGT et FO ; dans les meetings unitaires, elle joue un rôle de premier plan qui dépasse largement le cadre enseignant, jusqu'à participer aux négociations de Mai 68. C'est une quasi confédération, reconnue comme telle dans les années 1970 et qui a 500 000 adhérents, plus que FO. Aujourd'hui la FSU n'est pas dans cette situation, d'autant que ses effectifs sont nettement plus réduits.

**Comment ces courants travaillent-ils ensemble ?**

Tous les choix stratégiques de la FEN s'expliquent par l'interaction entre ces courants qui est, selon les époques, plus ou moins conflictuelle. Les débats internes, fréquemment polémiques, théoriques, intéressent les militants, mais pas les adhérents. C'est encore plus vrai dans un syndicat comme le SNESUP, qui soutient généralement la minorité unitaire, mais sans que cela ne surdétermine son action syndicale. Ces débats servent à canaliser des antagonismes qui ont conduit à la scission de la plupart des organisations du « mouvement ouvrier ». Durant la guerre froide, les militants communistes et socialistes ont un seul point de contact, la FEN. La majorité relègue la minorité unitaire à une position spectatrice, en refusant tout partage des responsabilités (l'École Émancipée ne souhaite pas à l'époque en exercer). Au fond, dans l'action concrète, les différences sont moins nettes : la majorité appellera à une journée de grève, quand les minorités en voudront deux... ●

*Propos recueillis par Gisèle Jean*

(1) Auteur de *Les frères ennemis. La Fédération de l'Éducation Nationale et son courant « unitaire » sous la IV<sup>e</sup> République*, Paris, Syllepse, janvier 2014.

## HOMMAGE

## Yves Madaule, notre camarade...

→ par Michelle Lauton, Jean Malifaud

Yves fut un militant syndical intransigeant, volontaire, ne lâchant rien... Il avait construit dans son jardin universitaire toulousain un bastion syndical incontournable. Son engagement dans le syndicat était sans faille et son implication dans la défense des personnels, tant au niveau individuel que collectif lui avait valu d'être redouté du ministère et des chefs d'établissement.

Yves fut membre de notre Commission Administrative et de notre Bureau National à plusieurs reprises. Élu CNU pugnace en chimie, il était reconnu comme un spécialiste de l'arsenic.

Yves exprimait ses opinions avec vigueur. Ses coups de gueule restent mémorables. Une voix tonitruante, une intransigeance bienveillante, une personnalité détonante. Yves ne s'est jamais laissé enfermer dans une quelconque case. Il fut un iconoclaste, au sens étymologique du terme. Dans ses engagements politiques, du PCF à la LCR, il est resté lui-même. Inclassable. Irrécupérable. Mais un engagement



© Olivier Madaule

constant, toujours fidèle à la lutte des classes. Il le fut aussi en tant que militant syndical au SNESUP. Il se moquait des étiquettes, des frontières de tendances, passant d'Action syndicale à l'École émancipée dans le tournant du millénaire. Les rapports entre tendances étaient alors sensiblement différents de ce qu'ils sont devenus, loin d'être assagis sinon apaisés. En la matière, il fut donc un précurseur, à sa manière. D'autres ont aussi contribué à cette évolution des rapports militants : Pierre Duharcourt ou Maurice Zattara pour ne retenir que les derniers qui, hélas, nous ont quittés...

AS ou ÉÉ, Yves a continué à intervenir de la même voix.

Yves n'avait pas non plus oublié d'être chaleureux, bon vivant, joyeux convive. Il aimait l'axoa, arrosé comme il convient dans ce *petit café* face à la rue de Metz où siégeait la FSU. Il nous reste en mémoire ces verres partagés, ces moments de convivialité, ces discussions pour changer le monde avec le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté. ●

## MAURICE AUDIN

## Reconnaître le crime d'État

→ par Michelle Lauton

Début janvier 2014, le journaliste Jean-Charles Deniau confirme que le général Massu a donné l'ordre à ses hommes d'exécuter Maurice Audin. Il se fonde sur le témoignage du général Aussaresses, qui avait déjà avoué la torture durant la guerre d'Algérie. Juste avant sa mort, Aussaresses a reconnu que Maurice Audin avait été emmené dans les environs d'Alger, poignardé puis enterré là.

Il n'est que temps de reconnaître le crime d'État.

Le lundi 24 mars 2014, un « Appel des 171 » intitulé « Nous demandons la vérité sur l'assassinat de Maurice Audin » a été lancé par la Ligue des Droits de l'Homme, le site *Mediapart* et *l'Humanité*, avec les *Amis de l'Humanité*, à Paris. Voici un extrait de ce texte : « nous demandons que les plus hautes autorités reconnaissent le crime d'État qu'a été l'assassinat de Maurice Audin, ainsi que la pratique de la torture et les violations massives des droits de l'homme par l'armée française durant la guerre d'Algérie ».

Le SNESUP-FSU s'associe à cette demande. ●

## ÉGYPTÉ

## Soutien aux militants qui dénoncent la répression

→ par Gérard Lauton, responsable du secteur Droits et libertés



© Gérard Lauton

De jeunes Égyptiens travaillant en France ont manifesté à multiples reprises depuis le 25 janvier 2011 en soutien à la révolution égyptienne, et contre les pouvoirs répressifs qui se sont succédé en Égypte, de Moubarak à El Sissi, en passant par le Haut Conseil militaire et les Frères musulmans. De façon inédite, la

Préfecture de Paris leur a interdit de se rassembler le 28 janvier 2014 près de l'ambassade d'Égypte à Paris. Indignés par l'affirmation du Bureau Militaire « *Tous les Égyptiens en France soutiennent le Maréchal El Sissi* », ils ont voulu dénoncer ses assassinats, ses arrestations, ses disparitions et ses tortures de militants, et exprimer leur refus du retour à la dictature de Moubarak, comme à celle des Frères musulmans. Autorisés à scander brièvement leurs slogans, ils ont été placés pendant 16 heures en garde à vue puis relâchés avec des OQTF<sup>(1)</sup>. Le Juge des Libertés a reconnu le danger en cas d'un retour forcé en Égypte et le Juge Administratif a accordé à l'un d'eux un changement de pays de destination vu les risques d'arrestation et de mauvais traitements attestés par des témoignages de militants français et d'ONG des droits humains. Aux côtés d'autres organisations et avec l'appui de personnalités, le SNESUP participe à un Comité de soutien qui a tenu un meeting le 28 mars. Les soussignés demandent l'annulation des mesures d'expulsion ainsi que la liberté de s'exprimer en France et en Égypte.

Communiqué du SNESUP à consulter à l'adresse : <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6977&ptid=5&cid=1250> ●

(1) Ordre de quitter le territoire français.

# Je suis Sociétaire CASDEN, donc je vote !



Sociétaire CASDEN, je m'implique dans la vie de ma banque coopérative.  
Je participe aux décisions en Assemblée Générale selon le principe : **une personne = une voix.**

## Je vote en ligne !

Je me connecte sur <https://jevotem.casden.fr>\*  
(mes identifiants sont sur le matériel de vote adressé par la CASDEN Banque Populaire)

## Ou je vote par correspondance !

Je retourne mon bulletin de vote dans l'enveloppe T\*\*

Bulletin de vote égaré ? Je contacte le 01 64 80 13 43 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

\* Jusqu'au 27 mai 2014, 15h (heure de Paris).

\*\* Tout bulletin de vote reçu après le 25 mai 2014 ne pourra être pris en compte.

**casden**

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture